



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

75^e séance plénière

Jeudi 9 décembre 1999, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

*En l'absence du Président, M. Stanislaus (Grenade),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 3 de l'ordre du jour

Pouvoirs des représentants à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale

Deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/54/475/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 10 de son deuxième rapport se lit comme suit :

«*L'Assemblée générale,*

Ayant examiné le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et la recommandation qui y figure,

Approuve le deuxième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.»

Nous allons maintenant nous prononcer sur la recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs énoncée au paragraphe 10 du rapport.

La Commission de vérification des pouvoirs a adopté ce projet de résolution sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 54/6 B).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec la phase actuelle de notre examen du point 3 de l'ordre du jour.

Point 54 de l'ordre du jour

Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que, après les consultations appropriées, l'on pourrait renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 54 de l'ordre du jour.

Point 55 de l'ordre du jour

L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 55 de l'ordre du jour.

Point 56 de l'ordre du jour

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de renvoyer l'examen de ce point à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 56 de l'ordre du jour.

Point 57 de l'ordre du jour

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je crois comprendre qu'aucune demande n'a été faite pour que ce point soit examiné à la présente session.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 57 de l'ordre du jour.

Point 58 de l'ordre du jour

Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reporter l'examen de ce point et l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 58 de l'ordre du jour.

Point 28 de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique

Rapport du Secrétaire général (A/54/168)

Projet de résolution (A/54/L.55)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Azerbaïdjan, qui va présenter le projet de résolution A/54/L.55.

M. Kouliev (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour le rapport qui figure dans le document A/54/168, soumis conformément au paragraphe 13 de la

résolution 53/15 de l'Assemblée générale, datée du 29 octobre 1998. Ce rapport donne une vue d'ensemble de l'état des relations de coopération entre l'Organisation de coopération économique (OCE) et les différents organismes des Nations Unies entre 1998 et 1999.

La République d'Azerbaïdjan accorde une grande importance au développement de la coopération régionale dans le cadre de l'OCE. Depuis son élargissement en 1992, suite à l'entrée de sept nouveaux États membres, l'OCE s'est renforcée, elle devenue plus dynamique, et elle a amélioré son image et rehaussé son prestige sur la scène internationale.

L'OCE, étant, de par ses buts et ses activités, une organisation purement économique, elle oriente ses efforts vers l'élargissement de la coopération entre ses pays membres dans des domaines économiques prioritaires, tels que le transport, le commerce, l'énergie et les télécommunications. Un travail intensif est effectué au sein de l'organisation pour la préparation et la conclusion de nouveaux accords internationaux dans ces domaines, en vue d'harmoniser les différentes législations nationales des États membres.

L'expérience mondiale montre que l'élargissement bien conçu de la coopération entre les pays dans le domaine du transport a des effets positifs sur l'ensemble des processus d'intégration dans la région. Ainsi, la région de l'OCE, avec son potentiel intrinsèque, ses abondantes ressources naturelles et en main-d'oeuvre et sa situation géopolitique, à la jonction de l'Europe et de l'Asie, offre de réelles possibilités et incite au développement dynamique du secteur des transports, afin de le moderniser et de le rendre conforme aux exigences internationales. Je rappelle à ce propos la signature en mai 1998, par les États membres de l'OCE, de l'Accord-cadre sur le transport en transit. L'entrée en vigueur de cet accord donnera un nouvel élan au commerce intrarégional et ouvrira de nouvelles perspectives pour la création au sein de la région OCE de conditions propices à la coopération dans l'industrie, le tourisme et dans d'autres domaines économiques.

J'aimerais également signaler que certains États membres de l'OCE, qui pendant des siècles ont été des carrefours commerciaux, participent actuellement à un autre grand projet pour la restauration de la Grande Route de la soie. L'accord multilatéral pertinent a été signé durant la conférence internationale de haut niveau tenue à Bakou en septembre 1997. L'application de cet accord jettera des bases solides pour la mise en valeur des ressources naturelles des pays se trouvant le long du couloir de transport

Europe-Caucase-Asie. Elle permettra également une meilleure utilisation de leurs potentialités économiques et l'accroissement du commerce et de la coopération économique, et facilitera leur intégration ultérieure dans l'économie mondiale.

L'abondance des ressources énergétiques, notamment les hydrocarbures, dans la région de l'OCE, présuppose qu'une coopération active s'établisse dans les domaines de la prospection, de la production et du transport. Cette coopération existe déjà dans le cadre de deux groupes de travail d'experts de l'OCE dont les travaux sont axés sur des études de faisabilité pour l'énergie électrique et la construction d'oléoducs et de gazoducs dans la région. La coopération au sein de l'organisation est complétée par la coopération bilatérale active entre les États membres concernés.

Je note avec regret de noter que la région de l'OCE est vulnérable face à la production illégale et au trafic de drogues, ainsi qu'au blanchissement de l'argent. Cela ternit l'image de l'ensemble de la région. La coopération des États membres dans la lutte contre ce fléau est à l'ordre du jour aujourd'hui. À cet égard, je souligne l'importance du projet de création, au sein du secrétariat de l'OCE, d'un groupe de coordination pour le contrôle des drogues avec l'aide et l'appui du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Un accord a été signé à ce sujet en octobre 1998 entre l'OCE et le PNUCID. La création de ce groupe renforcera la coordination et la coopération entre les États membres de l'OCE dans la prévention du trafic illicite de drogues dans la région et permettra de rassembler les informations nécessaires pour les mettre à la disposition des différentes autorités compétentes des pays membres concernés de l'OCE, renforçant ainsi leur prise de conscience mutuelle.

L'OCE s'emploie activement à accroître la coopération entre ses États membres dans d'autres domaines, en particulier dans les domaines humanitaire et culturel. À cet égard, la création de l'Institut culturel de l'OCE est une grande réalisation. On est également en train de mettre en place l'Institut de formation de l'OCE et la Fondation scientifique de l'OCE.

Aujourd'hui, avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), on met en place un projet intitulé «Renforcement des capacités du secrétariat de l'OCE», qui doit fournir au secrétariat de l'OCE des services consultatifs, et une assistance technique comprenant des services de formation, l'accès aux technologies modernes de l'information et la fourniture du matériel

de bureau adéquat. La bonne réalisation de ce projet renforcera et élargira les possibilités du secrétariat de l'OCE et contribuera aux efforts en cours concernant le développement durable des ressources humaines des pays membres.

L'OCE s'efforce de dynamiser ses relations avec les autres organisations internationales. Ainsi, les relations entre l'OCE et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont intensifiées depuis que l'OCE a acquis le statut d'observateur auprès de l'OMC, en mars 1999. En outre, la délégation de l'OCE a participé la semaine dernière, en qualité d'observateur, à la Réunion ministérielle de Seattle.

Les relations entre l'OCE et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) se renforcent sans cesse. Les réunions des Ministres des affaires étrangères des États membres des deux organisations sont déjà une tradition. La dernière de ces réunions a eu lieu le 29 septembre de cette année à New York. On y a procédé à un large échange de vues sur le développement des relations interrégionales et intrarégionales, la stabilisation et le renforcement des marchés nationaux, l'échange d'informations, et sur d'autres questions d'intérêt mutuel. Cela permettra d'accélérer la pleine exploitation des vastes potentialités des deux régions au profit de leurs populations.

Il y a quelques semaines, l'OCE et la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) ont signé un mémorandum sur la coopération. Les délégations de l'OCE ont participé à différentes réunions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et elles ont organisé des réunions aux sièges de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM) pour examiner les possibilités d'instaurer une coopération mutuellement bénéfique.

La réunion des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCE qui s'est tenue à Bakou en mai 1999 a donné un nouvel élan au renforcement de l'Organisation dans tous les domaines de coopération. Le communiqué de Bakou adopté à l'issue de cette réunion, qui définit les grandes orientations et fixe des priorités concrètes pour les activités conjointes futures des pays membres, jette une base solide pour l'entrée de l'Organisation dans le prochain millénaire.

Enfin, j'ai bon espoir que grâce aux efforts conjoints et à une coopération étroite et fructueuse avec les organismes du système des Nations Unies, les pays membres de l'OCE seront en mesure de hisser leur coopération mutuelle

à un niveau correspondant à leur potentiel, aux besoins de développement et aux aspirations de leurs peuples. Cela facilitera l'intégration harmonieuse de ces pays au système économique mondial.

Je voudrais à présent présenter au nom des 10 États membres de l'Organisation de coopération économique le projet de résolution A/54/L.55, intitulé «Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique». Illustrant l'attachement de l'OCE au développement de la coopération régionale, ce projet fait le bilan des résultats obtenus dans le domaine de la coopération entre l'OCE et le système des Nations Unies dans son ensemble et il décrit les perspectives qui s'offrent pour renforcer cette coopération. Au nom de tous les auteurs du projet de résolution, j'invite l'Assemblée générale à adopter ce projet par consensus.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique, et exprimer ma reconnaissance sincère à M. Onder Ozar, Secrétaire général de l'Organisation de coopération économique (OCE), et à ses collègues pour leurs efforts visant à renforcer le secrétariat de l'OCE et à développer une coopération fructueuse dans de nouveaux domaines avec les organes et organisations régionales, multilatérales et internationales, et en particulier avec le système des Nations Unies.

Le processus de la mondialisation qui est multidimensionnel et qui implique notamment une mobilité accrue des facteurs de production, des biens et des services à travers les frontières, l'émergence d'un marché mondial et l'essor de technologies novatrices, surtout dans le domaine de l'information, est sans doute une preuve indéniable du fait que nos vies sont interdépendantes. Il s'agit d'un processus qui touche les différents aspects de la vie nationale de toutes les sociétés. Ce processus dépasse les frontières nationales dans les domaines de l'économie, des technologies et de la culture et il fragmente les processus de production, le marché du travail, les entités politiques et les sociétés.

Des forces transnationales puissantes sont en train de remodeler les caractéristiques essentielles du marché mondial et approfondissent l'interdépendance mutuelle des sociétés. Dans le contexte de la mondialisation, où les frontières s'estompent de plus en plus dans le monde réel, les pays devraient mettre en place les cadres institutionnels voulus pour tirer parti des possibilités de ce processus tout

en évitant les graves écueils qui l'accompagnent, tels que la marginalisation. Aucun pays ne peut affronter les problèmes résultant de ce processus sans effectuer les préparatifs nécessaires pour s'intégrer à l'économie mondiale.

La création de groupements économiques régionaux est l'approche adoptée par les pays en développement pour assurer leur intégration harmonieuse à l'économie mondiale. Pour être efficace au niveau international, la réponse politique à la mondialisation doit être à la fois globale et cohérente. L'établissement et le renforcement des arrangements régionaux dans le domaine du commerce et des finances par divers moyens tels que la réduction des tarifs et autres barrières douanières et l'élimination des obstacles à la circulation des capitaux dans le cadre des arrangements régionaux, aideront les pays en développement à renforcer leurs capacités d'intégration au sein de l'économie mondiale et à relever les défis actuels et futurs découlant de la mondialisation.

La position géographique de la région de l'OCE et son potentiel économique, notamment pour ce qui est des réserves de pétrole et de gaz et de ses abondantes ressources minérales, fournissent tous les éléments pour établir une base industrielle viable et des relations économiques solides avec les autres pays voisins et les groupements économiques régionaux. Ces vastes territoires offrent des possibilités considérables pour l'agriculture, l'élevage et la production céréalière. Cependant, les problèmes politiques, économiques, sociaux et écologiques qui prévalent dans la région sont tout aussi gigantesques.

Tous les nouveaux pays membres de l'OCE se trouvent dans une période de transition d'un système de planification centralisée à des économies de marché. Et comme il s'agit d'États enclavés, il importe de renforcer d'urgence les infrastructures de transit au plan régional pour accroître les échanges commerciaux, augmenter les possibilités d'investissement et favoriser l'intégration de ces pays à l'économie mondiale. L'acheminement sans entrave du pétrole et du gaz de la région vers les marchés mondiaux peut jouer un rôle décisif dans le développement global des États producteurs dans la région et contribuer à revitaliser l'OCE pour en faire un partenaire viable dans l'économie mondiale. On pourrait difficilement faire valoir que le transit du pétrole et du gaz de cette région vers les marchés mondiaux, sur la base de considérations autres que la faisabilité, aux plans économique et écologique, servirait les intérêts de la région ou confirmerait l'engagement en faveur d'une économie de marché.

La protection de l'environnement, en particulier dans la mer caspienne, la mer d'Aral et d'autres régions d'Asie centrale, figure au nombre des défis importants qui se posent aux États côtiers et aux pays concernés de l'Organisation. La région de l'OCE continue en outre d'être l'une des plus vulnérables pour ce qui est de la culture, de la production, du trafic et de la consommation illicites de stupéfiants. De plus, cette région est l'une des zones les plus exposées aux catastrophes naturelles, en particulier aux tremblements de terre qui ont déjà fait de nombreuses victimes et qui ont eu des effets dévastateurs sur l'infrastructure socioéconomique des pays de la région.

Les principaux objectifs fixés par l'OCE sont la création d'institutions communes pour permettre la libre circulation des biens et des capitaux entre les États membres grâce, notamment, la levée des barrières douanières dans la région de l'OCE, l'expansion du commerce au sein de la région et avec les autres régions, l'intégration progressive des économies des États membres de l'OCE à l'économie mondiale et leur participation au processus de mondialisation.

Le secrétariat de l'OCE a axé ses travaux sur la recherche des moyens nécessaires aux niveaux régional et international, grâce à l'assistance technique offerte par les organes, fonds et programmes de l'ONU, pour faciliter la participation des membres de l'OCE à l'économie internationale et pour étendre la coopération régionale et renforcer la coordination afin de résoudre les problèmes socioéconomiques qui se posent au niveau de la région.

L'OCE a étendu ses relations à d'autres ensembles économiques régionaux dans le but de bénéficier de leurs expériences et de développer l'investissement et le commerce intrarégional. Créer et renforcer des contacts étroits avec d'autres organisations régionales; procéder à des échanges de hauts fonctionnaires et d'experts dans divers secteurs; participer à des réunions techniques et à des ateliers; tenir des séminaires thématiques communs et des ateliers avec d'autres organisations; échanger expériences et information sur la définition des politiques de dérégulation et d'harmonisation des cadres réglementaires pour le commerce et l'investissement; encourager et faciliter les contacts entre le secteur privé et les chambres de commerce; et tenir des réunions ministérielles communes avec d'autres organisations régionales sont autant de mesures importantes, prises par l'OCE, pour renforcer la coopération avec d'autres organisations régionales.

Nous nous félicitons du nombre croissant de programmes communs entre l'OCE et le Programme des Nations

Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. En même temps, nous pensons qu'il existe encore de nombreuses occasions d'étendre une telle coopération et nous ne doutons pas que nous pourrions ensemble explorer et expérimenter les nouvelles aires de coopération.

Je ne peux terminer sans évoquer la menace de la culture, de la consommation et du trafic illicites de narcotiques dans la région. Nous pensons qu'un appui énergique de la communauté internationale est vital dans tous les domaines, aussi bien qu'une coopération régionale intensive dans la lutte contre ce dangereux problème et dans les efforts visant à entraver le transit des stupéfiants pour le bien-être économique, non seulement de la région, mais aussi d'autres régions, en particulier l'Europe. La création d'une unité de coordination de lutte contre la drogue au sein de l'OCE est une étape positive vers la réalisation de cet objectif.

Dans ce contexte, il est impératif d'établir une coopération entre l'OCE et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et d'autres organisations intergouvernementales, internationales et régionales, surtout en soutenant les efforts déployés par les pays de transit pour arrêter le flux et le trafic des drogues illicites vers les pays consommateurs. La lutte contre le trafic de drogues ne pourra aboutir que si des ressources sont mises à disposition pour rendre opérationnels les divers programmes élaborés conjointement par l'OCE et les agences des Nations Unies. En effet, le poids financier des programmes d'élimination de la culture, de la production, du trafic et de la consommation de drogues doit être partagé par chacune des parties concernées.

Pour terminer, permettez-moi d'exprimer par avance toute notre gratitude pour l'adoption du projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de coopération économique. On espère que ce projet sera adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/54/L.55

Puis-je considérer que l'assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/54/L.55?

Le projet de résolution A/54/L.55 est adopté (résolution 54/100).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis d'Amérique qui souhaite expliquer sa position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Gallagher (États-Unis d'Amérique) : Les États-Unis estiment que le paragraphe 8 de la résolution qui vient d'être adoptée encourage les relations entre les institutions financières internationales et le secrétariat de l'Organisation de coopération économique (OCE), et c'est une initiative dont nous nous félicitons. Néanmoins, dans de nombreux cas, des institutions financières internationales spécifiques n'ont pas encore décidé de ce qui pouvait constituer des relations appropriées avec certains des États membres de l'OCE. Nous pensons que l'Assemblée générale ne doit pas s'immiscer dans des questions aussi litigieuses.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 28 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 46 de l'ordre du jour (*suite*)

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/54/133)

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social (A/54/513)

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour l'Argentine, et pour moi personnellement, que d'intervenir au cours de ce débat.

Je souhaiterais remercier le Secrétaire général pour son rapport du 14 juin 1999 sur le développement en Afrique.

Comme le Secrétaire général l'a indiqué, en dépit des efforts déployés par la plupart des pays africains pour renforcer leurs institutions économiques, promouvoir les droits de l'homme et réformer leurs économies, la situation ces dernières années n'a pas été des meilleures. La croissance dans la plupart des pays de la région s'est ralentie, tandis que le service de la dette continue de priver les pays du continent de ressources qui pourraient être utilisées pour le développement. À cela nous devons ajouter la persistance de la violence dans de nombreuses parties de l'Afrique, et les terribles conséquences humanitaires qui en résultent.

Dans notre déclaration d'hier sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), nous avons dit que pour instaurer une paix durable en Afrique, les conditions minimales de développement doivent être créées pour dépasser les causes des conflits et traiter leurs conséquences humanitaires. Nous avons souligné que cette tâche requiert l'appui de la communauté internationale et, en particulier, celui des diverses agences des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods.

Pour coordonner ces tâches, il est de la plus grande importance de suivre l'application des recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport du 13 avril 1998 (A/52/871) sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. En septembre dernier, le Conseil de sécurité a examiné les aspects liés à la paix et à la sécurité exposés dans ce rapport. Comme le Secrétaire général l'a résumé dans l'actuel rapport sur le développement en Afrique, il nous paraît aujourd'hui essentiel d'examiner les initiatives prises par l'ONU dans les domaines du renforcement de la bonne gouvernance, du développement social, de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de l'augmentation des échanges commerciaux, de la promotion des dépenses d'équipement et de l'intégration régionale.

Sans entrer dans les détails, nous voudrions dire que le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, que l'Assemblée générale a adopté en décembre 1991, définit les domaines considérés comme prioritaires pour ces diverses initiatives. Parmi elles, nous voudrions souligner l'adoption du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et l'adoption, en 1995, de la Relance du développement socioéconomique de l'Afrique : Programme d'action du Caire.

L'Argentine a travaillé avec l'Afrique dans certains de ces domaines — que ce soit les activités humanitaires, comme le déminage et l'envoi d'aide alimentaire ou en

exécutant des programmes de coopération technique dans des domaines tel que le développement agricole, la formation des ressources humaines et la promotion de la bonne gouvernance. L'ensemble a été conduit par le biais d'un programme spécial connu sous le nom de Fonds argentin pour la coopération horizontale (FOAR).

Permettez-moi de terminer en indiquant à nouveau que ce n'est qu'en éliminant les causes profondes des conflits en Afrique, à savoir essentiellement la pauvreté et la marginalisation, que l'on pourra établir les bases qui permettront d'édifier une paix définitive. Ce sont les Africains eux-mêmes qui doivent prendre cette tâche en main avec initiative et imagination. Heureusement, ces qualités se sont révélées dans les efforts récemment réalisés par les organisations régionales et sous-régionales du continent.

Mais la communauté internationale doit maintenir son assistance à ce processus. À cet égard, nous pensons que les lignes directrices tracées par le Secrétaire général dans les documents mentionnés constitueront des outils fondamentaux, et cela exigera un suivi permanent et minutieux.

M. Suh (République de Corée) (*parle en anglais*) : Permettez-moi avant tout d'exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport sur le développement de l'Afrique et pour son rapport d'étape sur l'application des recommandations figurant dans son rapport d'avril 1998 sur l'Afrique. Ma délégation note que des progrès importants ont été réalisés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ainsi que par l'ensemble du système des Nations Unies pour mettre en oeuvre les recommandations du Secrétaire général. Nous partageons pleinement le point de vue de celui-ci selon lequel les défis que doit relever l'Afrique exigent une approche globale et intégrée. Les États Membres des Nations Unies doivent non seulement continuer à déployer des efforts au plan individuel mais aussi mettre en commun de nouvelles ressources et une volonté renouvelée dans le cadre d'une initiative intégrée.

Au cours des quelques dernières années, beaucoup de succès ont été obtenus dans l'élimination de la pauvreté et de la famine, dans les progrès de l'enseignement, dans la lutte contre la maladie et dans la satisfaction des besoins d'urgence et aux besoins humanitaires dans de nombreuses régions d'Afrique. Pourtant la communauté internationale peut et doit en faire davantage. D'abord, parce que la mise en oeuvre réussie du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique exige une coordination efficace et des mandats clairs pour les institutions concernées. En outre, parce que nous devons accroître nos efforts pour

harmoniser les diverses initiatives internationales et bilatérales pour le développement africain afin d'obtenir la meilleure rentabilité possible.

Au plan politique, de nombreux pays africains ont connu des succès remarquables ces dernières années. Dans les États clefs de l'Afrique du Sud, du Nigéria et de la République centrafricaine des dirigeants démocratiquement élus sont entrés en fonction. Je suis certain que cette évolution va entraîner un mouvement positif en faveur du progrès de la démocratie dans l'ensemble du continent. Ces nouveaux dirigeants viennent se joindre à un grand nombre d'Africains qui préconisent la démocratie et la bonne gouvernance en tant que bases de la paix et du développement sur le continent. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Président Bouteflika, de l'Algérie, Président actuel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et à M. Salim Ahmed Salim, le Secrétaire général de l'OUA, pour la direction avisée dont ils font preuve et pour le rôle indispensable qu'ils jouent dans la promotion de la paix et du développement en Afrique.

Des progrès importants ont également été réalisés dans certaines des situations de conflit les plus insurmontables que connaît le continent. En Sierra Leone et en République démocratique du Congo, la communauté internationale, en coopération avec les parties concernées elles-mêmes a oeuvré avec assiduité à la conclusion d'accords de paix. Nous devons continuer à consolider ces succès durement acquis jusqu'à ce que nous assurions à la région tout entière une paix durable et la stabilité.

À présent permettez-moi d'examiner plusieurs points auxquels ma délégation accorde une grande importance.

En premier lieu, nous partageons la conviction du Secrétaire général selon laquelle la démocratie et la bonne gouvernance alliées au développement durable sont des éléments fondamentaux si l'on veut assurer la paix à long terme et la prospérité en Afrique. Notre propre expérience du processus de développement montre bien que la bonne gouvernance, reposant sur la démocratie et le respect des droits de l'homme et soutenue par les principes de l'économie de marché permet le mieux de garantir la paix, la stabilité et la prospérité à long terme. Nous nous félicitons des nombreux progrès déjà réalisés dans ce sens en Afrique, comme en fait état le rapport du Secrétaire général. La communauté internationale doit continuer à travailler en étroite collaboration avec les pays africains en vue de renforcer encore leur potentiel en matière de démocratie, de bonne gouvernance et le développement durable.

Deuxièmement, il faut noter que l'assistance technique et les échanges techniques peuvent jouer un rôle extrêmement bénéfique pour accroître le potentiel de développement du continent africain. Dans ce contexte, je voudrais souligner qu'il faut développer la mise en oeuvre effective des résultats de la réunion de haut niveau de Genève consacrée aux pays les moins avancés, qui s'est tenue en 1997. En ce qui nous concerne, notre gouvernement, en coopération avec le Bureau du coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés a organisé, du 14 au 16 décembre 1998 à Séoul, un Forum sur la coopération Asie-Afrique pour la promotion des exportations. En coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement, mon gouvernement va également organiser du 31 janvier au 3 février 2000 à Séoul un colloque de haut niveau sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la science et de la technologie pour le développement durable au XXIe siècle. Nous pensons que si l'on accroît cette coopération Sud-Sud il en découlera des possibilités considérables.

En outre, le Gouvernement de la République de Corée a, rien que l'année dernière, affecté 2,3 millions de dollars sous forme de projets, d'achats, d'études de développement, d'invitation de stagiaires et d'envoi d'experts dans 23 pays africains. Comme nous estimons que les techniques de l'information sont riches de promesses pour les pays en développement, nous avons aussi appuyé la création d'un centre de technologie des Nations Unies pour l'Afrique et l'accès à Internet de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) par l'intermédiaire du Fonds de coopération entre la Corée et la CEA. Ce fonds, créé en 1995 avait déjà alloué plus d'un million de dollars à l'Afrique en 1998.

Troisièmement, notre délégation voudrait réaffirmer l'importance de la stabilité et de la paix. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que des efforts pour éviter les conflits en Afrique sont impératifs. Étant donné le nombre de situations qui pourraient devenir explosives, nous devons augmenter la capacité à prévenir les conflits par des mesures préventives et d'alerte rapide. Des structures d'appui pour la consolidation de la paix après les conflits en Guinée-Bissau, au Libéria et dans d'autres pays, comme les décrit très justement le rapport d'étape du Secrétaire général peuvent certainement servir de modèles pour la prévention des conflits dans ces régions et dans d'autres régions où des conflits risquent d'éclater.

Nous pensons que le Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général en faveur de mesures préventives est un mécanisme utile pour améliorer les capacités des Nations Unies en matière de prévention des conflits en Afrique comme ailleurs. Mon gouvernement a apporté une contribu-

tion annuelle à ce Fonds d'affectation spéciale depuis sa création, en 1997, et nous engageons les autres États Membres qui ne l'ont pas encore fait à apporter une contribution financière au Secrétaire général à cette fin.

Enfin, ma délégation estime qu'il est essentiel d'intervenir rapidement si nous voulons endiguer les conflits meurtriers et leurs conséquences tragiques pour les populations. Il est évident que les pays africains eux-mêmes doivent prendre des mesures pour renforcer leur capacité de maintien de la paix. Toutefois, la communauté internationale peut aussi apporter une contribution en ce sens. À cet égard, nous appuyons les mesures prises par les Nations Unies pour consolider les capacités de maintien de la paix de l'Afrique, notamment par des programmes d'échange de personnel entre l'ONU et l'OUA, une assistance à la formation, sous la direction de l'ONU, destinée aux soldats de la paix africains et une meilleure coordination avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant à la meilleure façon d'apporter un soutien logistique aux troupes africaines participant aux opérations de maintien de la paix, en particulier aux premiers stades d'un conflit. Nous pensons qu'il est nécessaire d'examiner la possibilité d'avoir des forces en attente qui seraient prêtes à fournir un tel soutien.

Mon gouvernement a toujours accordé la plus haute priorité au maintien de relations amicales, à la coopération, à la solidarité et au partenariat avec les pays africains. La République de Corée a notamment participé à des missions d'assistance électorale en Afrique du Sud et au Mozambique, et elle a envoyé des casques bleus en Somalie, en Angola et au Sahara occidental. Nous avons toujours appuyé les initiatives de développement coopératif en Afrique, en particulier quand il s'agit de renforcement des capacités. Ma délégation saisit cette occasion pour renouveler l'engagement du Gouvernement coréen en faveur des efforts faits par les Nations Unies, l'OUA et les pays africains en vue de promouvoir la paix et la prospérité sur le continent africain.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège se félicite de cette occasion qui nous est donnée d'examiner des questions complémentaires concernant la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport, qui nous offre une excellente base pour ce débat.

L'Afrique est souvent dépeinte de façon bien sombre comme un continent ravagé par les conflits et confronté à des problèmes sociaux et économiques considérables.

Toutefois, cette image est loin d'être complète et elle a tendance à occulter les progrès réalisés dans de nombreuses régions d'Afrique. Parmi les événements positifs, on retiendra l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, le rétablissement de la paix au Mali, la démocratisation récente du Gouvernement nigérian et le long et difficile chemin qui a conduit le Mozambique de la guerre civile aux élections.

Cependant, les problèmes que connaissent les pays africains restent considérables. Le dernier rapport de la Banque mondiale sur les *Perspectives économiques mondiales* brosse un tableau bien sombre de croissance économique réduite et la pauvreté persistant en Afrique subsaharienne. Cette région est à l'heure actuelle celle où l'on trouve la plus grande proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour. Les taux de croissance actuels sont trop faibles pour réduire le nombre de pauvres, et cela est dû essentiellement à l'existence de conflits, au manque d'appui international et aux récentes conditions climatiques.

Il est indispensable que les pays africains et la communauté internationale s'agisse à cette situation en nouant des partenariats qui permettraient d'inverser la tendance à la baisse de l'aide au développement, d'accroître les investissements directs étrangers et de mieux utiliser les ressources disponibles. La Norvège contribuera à ces objectifs en maintenant son niveau d'aide à 0,89 % de son produit national brut en l'an 2000. Au cours des premières années de ce nouveau millénaire, nous avons l'intention d'augmenter progressivement ce niveau pour qu'il atteigne 1 %. Dans le même temps, la Norvège a l'intention d'augmenter le niveau de son aide bilatérale à l'Afrique pour qu'il atteigne 50 % du total de son budget destiné à l'aide. La Norvège appuie également les initiatives internationales visant à rendre l'aide au développement plus efficace en matière de réduction de la pauvreté et à recentrer les stratégies nationales de développement sur ce problème crucial.

Par ailleurs, le lourd fardeau de la dette de nombreux pays africains doit être allégé. Nous encourageons tous les pays créditeurs à rechercher des moyens permettant de donner aux pays pauvres très endettés (PPTE) la possibilité de prendre un nouveau départ en ce début de millénaire, et demandons aux pays qui restent à la traîne d'apporter leur contribution au financement de l'initiative en faveur des PPTE. La Norvège est disposée à jouer le rôle qui lui revient et a déjà déclaré qu'elle était prête à annuler la totalité des dettes commerciales contractées par les PPTE. En ce qui concerne l'allègement de la dette, la Norvège accordera la priorité à 22 pays, dont 18 se trouvent en Afrique.

S'agissant des questions de sécurité, nous pensons que l'ONU est l'organisation la mieux à même de diriger et coordonner des opérations de maintien de la paix complexes et multidisciplinaires. L'Organisation a l'avantage unique d'avoir à sa disposition toute une série d'instruments variés en matière de politique de sécurité. Cependant, l'ONU doit souvent faire appel à des organisations régionales et sous-régionales fortes lorsque d'importantes forces militaires disposant de capacités de consolidation de la paix sont déployées. Parmi les exemples récents, on citera la coopération entre l'ONU et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de l'opération de paix en Sierra Leone. Les organisations régionales peuvent plus facilement mobiliser des forces permanentes auprès de leurs membres et les fusionner en une force unique. Il est donc important de renforcer la capacité régionale de participation à des opérations de paix.

En outre, l'ONU devrait collaborer étroitement avec les organisations régionales compétentes pour établir des principes communs en matière de formation du personnel et des unités devant participer à des opérations de paix. Il est important de mettre en place des structures organisationnelles communes pour permettre de meilleures relations entre les Nations Unies et les organisations régionales concernées et pour améliorer l'efficacité de la planification et de la coordination multifonctionnelles. Pour atteindre ces objectifs importants, les pays membres qui disposent des ressources financières les plus importantes et qui ont une longue expérience en matière d'opérations de paix devraient fournir financement et personnel en vue de créer une capacité de maintien de la paix autonome au sein des organisations régionales de sécurité.

La Norvège a été très active dans ce domaine, en particulier dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), par l'intermédiaire d'un programme de formation pour la paix en Afrique australe. Ce programme a pour but d'organiser des cours destinés à la police civile et aux officiers militaires sélectionnés pour éventuellement participer à des opérations de maintien de la paix. Ce programme, qui a été prévu initialement pour une durée de cinq ans, est parrainé par la Norvège à hauteur de 2,5 millions de dollars. Depuis son lancement en 1995, des cours nationaux et des séminaires régionaux ont été organisés sur le thème des opérations de maintien de la paix dans 11 pays de la SADC, et plus de 600 personnes en ont bénéficié.

Les conflits de la décennie qui vient de s'écouler nous ont montré que pour instaurer la paix, il ne suffit pas d'arrêter les combats. Pour qu'un cessez-le-feu se trans-

forme en paix durable, il est important que la communauté internationale aide à la remise en place d'une structure administrative viable et au relèvement de la société civile. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion revêtent une importance particulière à cet égard. La Norvège appuie financièrement des initiatives telles que le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Sierra Leone.

La présence de grandes quantités d'armes légères et de petit calibre est un important facteur de déstabilisation après les conflits. Ces armes nuisent à la sécurité des populations touchées par la guerre et menacent la sûreté des forces internationales de maintien de la paix et du personnel humanitaire. La Norvège a joué un rôle actif en la matière avec un projet pilote soutenant les efforts pour obtenir un moratoire sur les armes de petit calibre en Afrique de l'Ouest.

Les mines antipersonnel constituent un autre obstacle sérieux à la reconstruction après les conflits. Nous avons exhorté tous les pays Membres de l'ONU à signer et ratifier la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous soulignons également la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour les activités de déminage. La Norvège a déjà annoncé son intention de consacrer à cette fin 120 millions de dollars sur cinq ans.

Pour terminer, je voudrais redire que l'Afrique n'est pas un continent pauvre, bien au contraire. On sait depuis des siècles que l'Afrique est un continent riche de ressources humaines et naturelles. Les efforts des pays africains pour répondre au double défi de la construction de la paix et du développement méritent le soutien actif de la communauté internationale, dans un partenariat où l'ONU doit rester au premier rang. La Norvège continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la réalisation de ces objectifs.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : La pauvreté et les conflits sont les deux grands problèmes qui entravent le développement de nombreux pays d'Afrique. Ils représentent également des menaces graves à la sécurité humaine — c'est-à-dire à la sécurité de la vie et de la dignité des communautés et de leurs membres — dans de nombreuses parties du continent. Et nous savons tous que les femmes et les enfants sont toujours les premiers à souffrir. Il va sans dire, par conséquent, que le développement durable et que la prévention des conflits sont essentiels à l'amélioration de la vie des peuples africains.

Or les problèmes en jeu sont difficiles à résoudre. En effet, tant la pauvreté que les conflits sont profondément enracinés dans l'histoire des pays et des communautés concernés. Et, comme on l'a souvent fait remarquer, les deux problèmes sont si imbriqués qu'ils créent un cercle vicieux par lequel la récurrence des conflits aggrave la pauvreté et la pauvreté rend plus ardu le relèvement des pays et la réconciliation après les conflits.

Le travail de prévention des conflits et de leur réapparition est énorme. Il va des efforts diplomatiques de rétablissement de la paix, des efforts militaires de maintien de la paix et des efforts politiques en vue de la réconciliation, aux activités comme la protection et le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées, le déminage, l'imposition de contrôles sur le trafic d'armes de petit calibre, la réinsertion dans la société des soldats démobilisés et le relèvement ainsi que la reconstruction des sociétés.

Le travail de développement économique et social dans les pays africains concernés est tout aussi vaste et complexe, même si je n'ai pas l'intention de reprendre la liste des problèmes, qui sont déjà bien connus.

Comme on l'a reconnu, c'est au premier chef aux pays concernés qu'incombe la responsabilité tant du rétablissement de la paix que du développement économique, bien que dans des contextes différents. Mais il est tout aussi évident que ces efforts doivent être appuyés par une forte coopération internationale aux niveaux régional et mondial. À l'évidence, les méthodes utilisées par les pays extérieurs et les organisations internationales pour apporter cette coopération varient selon les cas. En particulier, la façon dont nous devons contribuer à la prévention des conflits diffère de la façon dont nous devons aider au développement économique. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent jouer un rôle moteur dans la prévention des conflits, alors que dans le cas du développement économique, c'est l'engagement des pays donateurs qui est déterminant.

Il n'est pas dans mes intentions de m'appesantir aujourd'hui sur ce que fait mon pays pour aider les pays africains. Je veux simplement saisir cette occasion pour aborder brièvement l'exemple le plus récent de suivi de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique : le Forum des entreprises d'Asie et d'Afrique, tenu à Kuala Lumpur en octobre, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Gouvernement de Malaisie. Le but de ce Forum était de promouvoir le commerce et l'investissement entre les entreprises commerciales africaines et asiatiques;

149 sociétés privées africaines et 129 sociétés asiatiques ont participé à la manifestation et les négociations entre elles ont déjà permis de réunir 2,45 millions de dollars de contrats. D'autres contrats sont attendus dans les prochains mois, bien sûr.

L'ONU a un important rôle catalyseur à jouer dans le processus de maintien de la paix et de la prospérité pour les populations africaines. Il incombe à tous les États Membres de veiller à ce que l'ONU joue ce rôle correctement et efficacement. Le Japon pour sa part est fermement déterminé à travailler avec les autres États Membres à l'objectif commun d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

M. Qin Huasun (Chine) (*parle en chinois*) : Depuis la présentation de son rapport de 1998 (A/52/871) intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», le Secrétaire général a présenté cette année un rapport intérimaire de suivi (A/54/133), qui contient des informations sur les activités et les réalisations des organes compétents du système des Nations Unies dans la mise en oeuvre des recommandations dans un certain nombre de domaines. Le rapport, riche en informations et en analyses détaillées, est très utile pour notre débat, et je souhaite rendre hommage au Secrétaire général et aux organes concernés de l'ONU pour les efforts qu'ils ont faits pour régler les questions africaines.

Au cours de l'année écoulée, le continent africain a maintenu dans l'ensemble sa stabilité et connu une certaine croissance économique. Une dynamique positive est apparue en ce qui concerne le règlement politique de questions comme la Sierra Leone et la République démocratique du Congo. La réussite de la trente-cinquième session ordinaire et de la quatrième session extraordinaire de la Conférence chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a montré que les pays d'Afrique aspiraient collectivement à l'unité et à la renaissance.

En revanche, nous ne pouvons ignorer que le continent africain est encore la région économiquement la moins développée du monde et qu'il y a encore plus de conflits en Afrique que sur tout autre continent. Au moment où l'humanité entre dans le nouveau millénaire, l'Afrique risque de se voir davantage marginalisée. Les questions africaines sont loin d'être résolues et la communauté internationale a encore beaucoup à faire à cet égard.

Lors du débat public du Conseil de sécurité portant sur la situation en Afrique, qui s'est tenu en septembre dernier, j'ai mentionné cinq points sur la façon dont la communauté

internationale devrait procéder pour résoudre les questions africaines. Ces points étaient les suivants : accorder une attention adéquate à l'Afrique sur le plan stratégique; créer un environnement extérieur favorable à l'Afrique afin qu'elle puisse bénéficier de la stabilité et du développement durable; respecter les choix des pays africains; accorder un soutien vigoureux aux efforts des organisations régionales en Afrique; et prendre des mesures concrètes et efficaces pour aider les pays africains dans leurs efforts de développement. Je voudrais ajouter aujourd'hui deux points supplémentaires.

D'abord, la clef de la solution aux problèmes en Afrique c'est le développement économique. Bon nombre d'initiatives de développement ont déjà été proposées à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Il est maintenant urgent de coordonner ces initiatives et d'établir des priorités afin d'éviter les doubles emplois et d'améliorer l'efficacité. Ces priorités, à notre avis, devraient consister à empêcher la baisse continue de l'aide publique au développement; à ramener à un niveau acceptable la charge de la dette des pays d'Afrique et aider ceux-ci à recueillir des fonds efficacement; à aider les pays africains sur le plan du développement des ressources humaines grâce à l'enseignement, aux transferts de technologie et autres moyens, et les aider à réformer leur structure économique; à soutenir les pays africains dans leurs efforts pour augmenter leurs capacités sur le plan du commerce et de l'accès aux marchés et faire en sorte qu'ils obtiennent la part qui leur revient tout en s'intégrant efficacement au processus de mondialisation.

Ensuite, les organismes des Nations Unies devraient renforcer leur coordination et leur coopération sur les questions touchant l'Afrique. Bien que si le Conseil de sécurité tiende des réunions biennales sur l'Afrique avec les ministres des affaires étrangères, lors desquelles les problèmes qui s'y rapportent sont abordés de façon régulière, et bien que les questions africaines se retrouvent régulièrement à l'ordre du jour du Conseil économique et social, ces questions — du fait de leur diversité et des facteurs internes et externes complexes qui entrent en jeu —, ne peuvent être résolues par un ou deux organismes. Nous incitons davantage de parties à jouer leur rôle dans ce domaine. Entre-temps, nous espérons qu'en plus de tenir des discussions régulières sur ce problème, l'Assemblée générale accentuera son rôle de coordonnatrice et jouera un rôle plus actif dans la mobilisation de la communauté internationale et d'autres organismes internationaux compétents afin d'augmenter leur participation dans le développement de l'Afrique.

La Chine a toujours entretenu des relations étroites et amicales ainsi qu'une bonne coopération avec les pays d'Afrique. Nous avons toujours soutenu leurs exigences légitimes et raisonnables, ainsi que leurs efforts pour maintenir la stabilité politique et promouvoir la croissance économique. Nous respectons le choix des pays africains en ce qui a trait au système politique et aux modes de développement qui tiennent compte de leurs propres circonstances. Nous appuyons leurs efforts sur le plan du développement économique. Nous sommes déterminés à renforcer la coopération économique et le commerce entre la Chine et l'Afrique et nous avons offert diverses formes d'aide aux pays africains sans y attacher de condition.

Pour renforcer la coopération entre la Chine et l'Afrique, la Chine tiendra un forum sur la coopération Chine-Afrique, au niveau ministériel, l'automne prochain à Beijing. Les ministres africains des affaires étrangères de même que les ministres responsables du commerce international et des questions économiques seront invités à participer à cette réunion pour échanger leurs points de vue sur la façon d'établir un nouvel ordre économique et politique favorable aux pays en développement et sur les façons de resserrer la coopération économique et le commerce entre la Chine et l'Afrique. Nous sommes persuadés que grâce à des efforts concertés et à une coopération étroite, ce forum donnera des résultats positifs et insufflera une nouvelle vitalité aux relations amicales qui existent entre la Chine et l'Afrique.

M. Santos (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous sommes très fiers de la façon dont le Président de l'Assemblée générale conduit les débats. Nous continuerons de lui accorder notre soutien inconditionnel.

Dans 23 jours nous serons témoins de la fin du XXe siècle et nous nous trouverons à l'aube d'un nouveau millénaire. Il est donc approprié que nous nous réunissions ici aujourd'hui pour débattre de l'un des plus grands défis qui se pose aux Nations Unies et à la communauté internationale au moment où nous entrons dans cette nouvelle ère. On pourra juger de nos succès ou nos échecs communs selon que nous aurons réussi ou échoué dans le règlement des conflits et dans la tâche difficile d'engendrer un développement durable en Afrique.

Le Secrétaire général, éminent fils de l'Afrique, a rendu un grand service au continent et à la communauté internationale en définissant clairement les principales causes de conflits en Afrique et en faisant des recommandations pour le règlement durable, ainsi que pour la promotion du développement durable. Le rapport du secrétaire général

est un instrument important qui met en lumière la situation grave qui prévaut en Afrique et indique la voie que la communauté internationale devrait suivre.

En évaluant la mise en oeuvre du rapport, nous notons avec satisfaction qu'il a suscité un très large intérêt et une grande attention, et qu'il a été analysé et débattu dans diverses tribunes à l'intérieur et en dehors des Nations Unies. Ce rapport a été utilisé par des instituts de recherche et d'enseignement, des organisations non gouvernementales et la société civile en général lorsqu'il s'est agi de questions concernant la paix, la sécurité et le développement en Afrique; ceci est très encourageant. Les solutions aux problèmes de l'Afrique exigent la participation et l'implication de toutes les parties prenantes.

Il a été dit à plusieurs reprises que la responsabilité du règlement des conflits et la promotion du développement durable en Afrique incombe aux Africains eux-mêmes. Les dirigeants de l'Afrique ont réaffirmé leur engagement lors de récents sommets de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), particulièrement lors de ceux tenus à Alger et à Syrte, ainsi que lors de conférences mondiales. Les Africains ont défini leurs objectifs et priorités et ont créé des mécanismes pour leur mise en oeuvre. Ces objectifs et priorités se retrouvent en grande partie dans le rapport du Secrétaire général. Toutefois, il est évident que les Africains ont besoin de l'aide inconditionnelle et du soutien inestimable de la communauté internationale pour réussir.

Beaucoup d'initiatives ont été suggérées pour aborder les divers aspects de la situation africaine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies. La plupart de ces initiatives n'ont pas encore été mises en oeuvre, et beaucoup d'entre elles demeurent lettre morte. Le facteur déterminant pour la plupart de ces initiatives a été l'absence de ressources financières et d'autres ressources qui leur auraient permis de se traduire en mesures concrètes. Un autre facteur tout aussi important a été le manque de cohérence, de coordination et d'harmonisation entraînant des doubles emplois et des investissements dans des domaines moins importants.

Nous appuyons donc fermement l'examen par le Conseil économique et social du thème «Développement de l'Afrique : application et suivi coordonné des initiatives sur le développement en Afrique par les organismes des Nations Unies». Nous accordons une grande importance à la résolution 53/92 de l'Assemblée générale, qui invite les pays africains et leurs partenaires à arrêter ensemble leurs priorités et l'ordre de celles-ci, à définir leurs responsabilités respectives et à convenir d'objectifs réalistes et quantifiables

dans des domaines prioritaires. Ceci permettrait une approche globale face à cette situation.

Dans la plupart des cas, nous notons que des plans et programmes réalistes ont été adoptés par l'OUA et des organisations sous-régionales, et qu'ils nécessitent simplement des ajustements et des ressources pour leur mise en oeuvre effective. Les conférences mondiales et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique ont apporté une contribution appréciable à cet égard.

Dans ce contexte, nous appuyons le point de vue selon lequel

«le Conseil économique et social souhaitera peut-être demander] au système des Nations Unies, y compris aux institutions de Bretton Woods, ainsi qu'aux autres organisations multilatérales et régionales et aux donateurs bilatéraux, de coopérer entre eux et de collaborer avec les gouvernements respectifs de chaque pays africain, afin d'assurer la cohérence des divers mécanismes de coordination en favorisant les synergies, en réduisant les doubles emplois, en évitant les disparités et en simplifiant le cas échéant les modalités et procédures de fonctionnement de ces mécanismes.»
(A/54/133, par. 103)

L'amélioration et le renforcement constants de la coordination entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales sont tout aussi décisifs.

Le Sommet mondial pour le développement social a fixé la date-butoir 2015 pour réduire de moitié le taux de pauvreté. L'importance d'une croissance économique accélérée, que le Secrétaire général a soulignée dans son rapport, doit atteindre 7 % par an si nous voulons réaliser cet objectif. Nous pensons sérieusement que cela peut se faire.

Avec un financement approprié du développement, nous devrions pouvoir, non seulement créer une croissance économique, mais également et surtout relever le niveau de vie de nos peuples, en améliorant l'enseignement primaire et secondaire, les soins de santé et les infrastructures et en réintégrant les réfugiés et les personnes déplacées, atténuant ainsi graduellement la pauvreté sur le continent. Un certain nombre de pays africains ont montré que cela est possible.

Le financement du développement de l'Afrique devra se faire à partir de toutes les sources, c'est-à-dire par un accroissement substantiel de l'aide publique au développe-

ment, qui inverserait ainsi la tendance actuelle, une épargne intérieure, des investissements étrangers directs diversifiés, et grâce aux institutions financières internationales. L'Afrique a beaucoup fait pour créer et stimuler constamment les conditions attrayantes pour les investissements nationaux et étrangers ainsi que pour l'utilisation efficace des ressources arrivant dans la région.

Un important aspect à cet égard est la question de la dette extérieure, qui continue d'entraver la croissance économique durable. Des initiatives utiles telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés n'ont toujours pas permis d'inverser la tendance. L'accroissement de la dette extérieure de 1997 à 1998 de 6 milliards de dollars — dépassant 300 % de la valeur des biens et services exportés — reste une cause de vive préoccupation. Les solutions doivent correspondre à l'ampleur du problème et des mesures urgentes et effectives sont nécessaires.

Nous sommes encouragés par les initiatives de pays développés face aux problèmes africains. Ces initiatives comprennent la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, le Partenariat suédois avec l'Afrique et l'Initiative du Royaume-Uni sur l'élimination de la pauvreté dans le monde. Nous apprécions également la coopération de nos partenaires du Sud et leur aide.

Il ne fait pas de doute qu'à moins de régler les conflits armés en Afrique, tous les efforts de promotion du développement durable resteront fragiles. C'est la raison pour laquelle les dirigeants de notre continent n'épargnent aucun effort pour trouver des solutions aux conflits qui ravagent le continent. C'est le cas en République démocratique du Congo, en Angola, en Sierra Leone, en Éthiopie et en Érythrée, aux Comores et ailleurs dans la région. Non seulement nos dirigeants ont cherché à rétablir la paix dans ces pays, mais ils se sont efforcés également d'attaquer aux causes de conflits, à promouvoir la réconciliation, la tolérance et le respect des droits humains ainsi qu'à consolider les institutions gouvernementales et les pouvoirs législatif et judiciaire.

Il reste que ces efforts n'ont pas toujours rencontré un appui approprié de la part de la communauté internationale. Aussi, les progrès déjà réalisés dans certaines zones de conflit ont été compromis. Les arguments souvent avancés pour l'inaction ou les tergiversations ont conduit les Africains à considérer que le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble ont une approche discriminatoire vis-à-vis de l'Afrique et traite des questions de façon sélective. Ces perceptions sont justifiées et n'ignorent pas l'appui généreux

fourni au continent à diverses occasions et dans plusieurs domaines.

Nous pensons que les Nations Unies et la communauté internationale peuvent faire plus et mieux. Je viens d'une sous-région qui a vu la communauté internationale prendre des mesures pour un objectif commun. Les cas de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de mon pays, le Mozambique, sont des exemples éloquents de cette action. Mais c'est dans cette même région que l'on note une réaction lente de la part de la communauté internationale face aux occasions de pouvoir régler les conflits de façon pacifique.

Il reste que nous continuerons de travailler avec tous nos partenaires car nous gardons confiance en ces partenariats et en nos partenaires pour nous aider dans nos efforts.

Nous aimerions redire notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport d'étape figurant au document S/1999/1008 sur la mise en oeuvre de ses recommandations. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts et son dévouement et nous l'assurons de notre appui.

Nous saluons sa décision de charger la Vice-Secrétaire générale du suivi de la mise en oeuvre de ses recommandations. Cela assurera certainement une meilleure coordination et harmonisation entre les institutions.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre profonde gratitude aux Nations Unies, à tous les États Membres, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales pour leur contribution à la paix et au développement durable en Afrique. Nous réitérons notre appel en vue d'une aide accrue dans un esprit de coopération, de partenariat et de responsabilité africaine.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) :
Monsieur le Président, je dois souligner l'importante toute particulière de ce débat sur la façon de promouvoir une paix et un développement durables en Afrique, conformément aux recommandations faites par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

L'un des mérites du rapport du Secrétaire général est de fournir aux États Membres des Nations Unies et aux diverses institutions internationales une optique large et réaliste de la situation en Afrique. Il examine de près les causes des conflits actuels ainsi que les diverses stratégies pour les régler.

L'année dernière, l'Assemblée a invité le Conseil économique et social à orienter son débat annuel consacré

aux questions de coordination sur l'Afrique, pour améliorer la coordination des différentes initiatives existantes, au sein et en dehors du système des Nations Unies, en vue de promouvoir le développement du continent.

En ma qualité de Vice-Président du Conseil, j'ai eu l'honneur de présider le débat consacré aux questions de coordination à la demande du Bureau. Les membres du Conseil ont répondu avec enthousiasme à l'appel de l'Assemblée et les conclusions concertées de leurs débats figurent dans le rapport A/53/3 du Conseil économique et social. En outre, le Conseil a exprimé le voeu de porter ses délibérations à l'attention de l'Assemblée. C'est pourquoi, je ne voudrais mentionner que cinq points figurant dans ces conclusions afin de contribuer à l'examen de la présente question.

Premièrement, le Conseil a reconnu qu'il existe déjà un large accord sur les priorités pour le développement de l'Afrique, qui sont reflétées dans le Programme d'action du Caire et dans le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Mais, il souhaite aussi que l'on tienne compte de la disparité des situations et des besoins concrets de chaque pays d'Afrique.

Deuxièmement, le Conseil a reconnu l'importance des différents programmes et initiatives que réalisent actuellement les Nations Unies, par les bailleurs de fonds bilatéraux et les par les institutions multilatérales. Il a également considéré que ces initiatives exigent une plus grande coordination et une meilleure harmonisation, un financement plus important et un degré plus élevé de prise en charge par les pays bénéficiaires.

Troisièmement, pour permettre la meilleure prise en charge par les pays africains, il est indispensable de prendre pour base de coordination des programmes les stratégies nationales de développement et de renforcer les capacités nationales. Les coordonnateurs résidents des Nations Unies et les différents partenaires extérieurs peuvent y contribuer. Il faut également définir clairement la fonction des différents protagonistes, à savoir les gouvernements, les parlements et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

Quatrièmement, pour le financement des programmes, on pourrait renforcer le rôle de catalyseur joué par le système des Nations Unies si les pays disposaient de ressources plus régulières, plus prévisibles et, bien entendu, garanties, en particulier les ressources de base, pour les-

quelles les pays donateurs devraient apporter une contribution plus importante et soutenue.

Cinquièmement et enfin, le Conseil s'est prononcé en faveur d'un plus grand effort de coordination et d'harmonisation des programmes par tous les acteurs associés au développement de l'Afrique. Il est nécessaire qu'il y ait une coordination entre les bailleurs de fonds bilatéraux eux-mêmes, entre les organismes des Nations Unies qui exécutent des programmes et entre les pays aux niveaux régional et sous-régional. Il a ainsi été recommandé de procéder à des consultations thématiques avec les différents acteurs, sous la présidence de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation de l'Organisation de l'unité africaine et des communautés économiques du continent. À cet égard, nous nous félicitons de l'élaboration de la résolution sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine.

Le Secrétaire général a indiqué, dans son rapport portant sur ce point de l'ordre du jour que pour réaliser des progrès appréciables dans le développement de l'Afrique les bailleurs de fonds et les partenaires commerciaux de l'Afrique doivent adopter une attitude solidaire plus authentique. Les pays du continent devront eux-mêmes compter sur l'intégration régionale pour encourager la discipline économique et pour créer des institutions nationales plus solides, capables d'instaurer la confiance entre les pays voisins.

La Colombie est arrivée à ce résultat par le biais de l'intégration économique qui s'est instaurée ces 30 dernières années entre les cinq pays membre de la Communauté andine et par le processus de consultation et de coordination entre les pays du Groupe de Rio. Grâce à cela, non seulement nous avons pu maintenir un plus grand degré de confiance entre les pays voisins, mais nos pays et notre région ont également pu entretenir un dialogue plus large avec d'autres régions du monde.

En Afrique, la persistance de certains conflits internationaux ou internes nous rappelle les défis auxquels sont confrontées les sociétés africaines pour réaliser une paix durable. En outre, les niveaux de pauvreté, d'endettement extérieur et d'aide publique au développement nous montrent combien il sera difficile de réaliser un développement durable. Néanmoins, mon pays constate avec satisfaction l'évolution favorable qui se fait jour dans la situation économique, politique et sociale d'un grand nombre de pays africains, dont la réussite permet d'envisager une renaissance spirituelle de l'Afrique dans le monde, que nous souhaitons tous vivement.

M. Essonghé (Gabon) : Depuis la publication du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ma délégation a eu l'occasion de prendre la parole tant au niveau des ambassadeurs qu'à celui des ministres. En septembre dernier encore, elle a exprimé son point de vue à l'occasion de l'examen du rapport à mi-parcours du Secrétaire général.

Aujourd'hui, nous nous félicitons de l'inscription de ce point à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, nous donnant ainsi l'occasion d'insister sur les aspects concrets du rapport au regard de ce qui a été réalisé depuis la conclusion des travaux du Groupe de travail ad hoc créé par la résolution 1170 (1998) du Conseil de sécurité, que nous avons eu l'honneur de présider.

Le Groupe de travail, à l'issue de sa réflexion, avait proposé au Conseil, qui les a adoptés, quatre projets de résolution et deux déclarations présidentielles portant sur l'appui aux initiatives régionales et sous-régionales dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix, sur le caractère civil et humanitaire des camps et des zones d'installation des réfugiés, le renforcement des capacités africaines en matière de maintien de la paix, l'accroissement de l'efficacité du régime des embargos sur les armes, le mouvement illicite des armes légères et de petit calibre, et enfin sur la capacité du Conseil de sécurité de contrôler les opérations de maintien de la paix qu'il autorise. Tous ces textes contiennent des mesures pratiques permettant de mettre en oeuvre les recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport d'avril 1998.

En dépit de l'intérêt et des réactions encourageantes que le rapport du Secrétaire général a suscitées dès sa parution, force est de constater, cependant, que sur le terrain, peu de progrès et de réalisations tangibles ont été accomplis. Sur le plan économique, il conviendrait de palier les carences et les handicaps des économies africaines, étant donné que la quasi-totalité des conflits en Afrique ont pour cause la répartition inéquitable des fruits de l'expansion, qui reste tributaire de la santé économique, celle-ci, à son tour, dépendant de l'environnement international souvent fermé et hostile aux pays africains.

Il est évident que l'Afrique continue d'avancer dans la voie du respect et de la promotion des libertés fondamentales de l'individu, de la bonne gouvernance et de la résolution de nombreux conflits qui la secouent. Mais ces efforts nécessitent un appui conséquent aux mesures de développement entreprises par les pays africains. Il serait notamment

salutaire pour eux que la question du lourd fardeau de la dette soit traitée voire supprimée.

Il conviendrait en outre de parvenir à un relèvement de l'aide publique au développement aussi bien qu'au renversement de la tendance à la baisse du flux des capitaux en direction du continent. Les organes spécialisés de l'ONU, tels que le Conseil économique et social, devraient accélérer la mise en oeuvre des recommandations qui leur échoient.

Sur le plan des conflits et du maintien de la paix, nous attendons la mise en oeuvre concertée de la résolution 1197 (1998), du 18 septembre 1998, ainsi que de la déclaration présidentielle S/PRST/1998/28 du 16 septembre 1998.

Concrètement, il nous paraît nécessaire de renforcer les contributions aux fonds d'affectation spéciale créés par l'ONU et l'OUA pour améliorer les capacités de prévention des conflits et de maintien de la paix en Afrique. Nous nous félicitons à cet égard de la bonne coopération et de la coordination amorcée par l'ONU et l'OUA précisément par l'échange de personnel.

La question des opérations de maintien de la paix demeure cruciale, étant donné les distorsions et les attermoissements constatés dans le traitement discriminatoire des conflits d'une région à une autre. Cette pratique est bien entendu contraire à la déclaration d'intention souvent entendues, ainsi qu'à la volonté de l'ONU de résoudre les conflits.

Le Président assume la présidence.

Les résolutions 1196 (1998) et 1209 (1998) traitent des questions relatives aux régimes des embargos sur les armes et de l'accumulation déstabilisatrice des armes légères et des armes de petit calibre. Il est encourageant de constater que le Secrétariat non seulement a pris plusieurs contacts avec les organismes régionaux africains, mais qu'il a également autorisé et organisé des réunions sur les mouvements illicites d'armes, à l'instar du séminaire organisé au niveau de l'Afrique centrale en juillet dernier.

Il conviendrait en outre de rendre justice à la société sud-africaine DeBeers et à un État membre du Conseil de sécurité pour leur contribution à la lutte contre les conflits en Afrique en prenant des mesures concrètes contre un mouvement rebelle dans un pays africain.

Comme cela a déjà été souligné à maintes reprises, le rapport du Secrétaire général appelle une réponse globale compte tenu de la corrélation entre la paix et le développe-

ment si bien mise en exergue dans le rapport. La mise en oeuvre des recommandations nécessite donc la mobilisation de tous et le ferme engagement débordant les simples déclarations d'intention, si l'on veut que le continent amorçe avec sérénité l'entrée dans le troisième millénaire et participe aisément à l'édification d'un monde meilleur.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Le débat général qui a lieu aujourd'hui à l'Assemblée générale et les divers débats tenus à différents niveaux dans le cadre de l'ONU soulignent une fois de plus l'importance que la communauté internationale attache à l'instauration de la paix et à la création de conditions propices à un développement durable afin que les peuples de l'Afrique puissent vivre dans la sécurité qu'il méritent et bénéficier de conditions économiques favorables.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour son rapport sur l'étape dans l'application des recommandations faites il y a deux ans concernant les causes des conflits en Afrique et la promotion d'une paix et d'un développement durables sur ce continent.

Lors de l'examen de cette question à sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui contenait des recommandations très importantes. Tout comme les décisions et recommandations adoptées au sein du système des Nations Unies et dans d'autres instances, cette résolution a imprimé un élan et apporté un appui aux efforts faits pour rétablir la paix et renforcer les économies africaines; ce dont la Libye se félicite. La Libye apprécie en outre le fait que le Secrétaire général a contribué de manière concrète à aider l'Afrique à surmonter les difficultés auxquelles elle est confrontée et à encourager sa prospérité. Le Secrétaire général a envoyé des représentants et des groupes de travail et il a préparé plusieurs rapports qui contiennent un certain nombre de propositions et de recommandations.

Cependant, force est de constater que les expressions de solidarité et d'appui ne se sont pas traduites par des actions en réponse aux recommandations et résolutions adoptées, car l'ONU n'a pas donné à l'Afrique ce qu'elle a donné à d'autres régions du monde, notamment en matière de prévention des conflits, d'opérations de maintien de la paix et d'octroi de l'assistance voulue aux réfugiés. L'ONU s'est retirée de la Somalie, laissant ce pays plonger dans des luttes sanglantes et particulièrement cruelles. L'Angola a également été abandonné à lui-même alors qu'il était aux prises avec un conflit brutal, excepté pour ce qui est de la livraison d'armes à des éléments extrémistes. L'aide huma-

nitaire en direction de l'Afrique demeure en deçà du niveau requis car, comme cela est mis en lumière dans le rapport du Secrétaire général paru sous la cote S/1999/1008, l'ONU n'a reçu que la moitié de ce qui avait été demandé pour répondre aux besoins humanitaires de l'Afrique en 1999.

Bien sûr, tout ceci est, en effet, très triste. Au delà des résolutions, des déclarations et des déclarations d'intention que nous avons entendues, nous constatons que ce qui a été fait n'est pas à la hauteur de ce qui serait nécessaire pour lutter contre les problèmes qui frappent l'Afrique, tels que le problème croissant de la pandémie de sida qui tue et réduit au désespoir; et ce qui a été fait n'a pas mis fin à la pauvreté, source première des conflits sociaux. En plus, l'Afrique est incapable d'atteindre les marchés internationaux et d'obtenir des prix justes pour l'exportation de ses matières premières.

Chacun sait que les mots seuls ne peuvent résoudre le problème de la dette extérieure, qui saigne à blanc les économies africaines et entrave leur développement. De la même façon, ce problème retardera l'Afrique dans ses efforts pour résoudre ses problèmes humanitaires et prendre en charge les conséquences des catastrophes naturelles.

En dépit des problèmes et des conflits et malgré les déclarations internationales de soutien — même si un tel soutien est limité, voire inexistant — l'Afrique utilise sérieusement ses capacités et ses opportunités pour dépasser ses problèmes économiques, pour renforcer sa coopération économique au sein du continent et pour mettre en place, à l'échelle régionale, des groupements économiques et sociaux.

La sagesse africaine a aussi permis de convaincre les parties à des conflits de résoudre leurs différends, comme ce fut le cas en République démocratique du Congo où l'on a déposé les armes pour passer au dialogue et aux négociations. L'Accord de Lusaka, l'Accord de Syrte et d'autres encore ont donné des résultats similaires. Bien entendu, dans ce contexte, la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est tenue à Syrte en septembre dernier, fut un important point de départ pour exprimer la volonté et la détermination des chefs d'État et de gouvernement africains pour relever le défi de la paix sur le continent et commencer à travailler pour le développement. Ceci montre la détermination de l'Afrique de faire face aux réalités et à s'engager dans une nouvelle ère, vers un nouvel avenir dans lequel l'Afrique devra compter sur ses propres capacités et sur ses propres enfants. Avant tout, l'Afrique a pleinement réalisé que l'aspect global du

développement au sein du continent est une responsabilité qui repose sur ses enfants.

L'Afrique espère néanmoins le soutien de la communauté internationale pour appuyer ses efforts. À cause de la nature limitée de leurs ressources, il est impossible pour les pays africains de mettre fin à tous les maux du continent. Nous avons besoin d'un plan international qui permettrait de juguler la diffusion du paludisme et du sida, dont souffrent la moitié des peuples des pays africains. Travailler à l'établissement de la paix est pratique inutile si l'on ne renforce pas le Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA, au niveau aussi bien politique que financier. Un programme de formation est également nécessaire.

Il est de la responsabilité de l'ONU de renforcer et d'augmenter son aide à l'Afrique pour industrialiser la production de ces matières premières et pour mettre en place de programmes de développement pour ses ports, ses aéroports ainsi que pour relier les différentes régions par des réseaux routiers modernes. Ceci donnera un nouveau souffle au développement de l'Afrique, qui nécessite une révision des conditions injustes actuellement appliquées par les institutions financières internationales et imposées aux gouvernements. La conclusion de nouveaux accords garantissant des prix juste pour les matières premières africaines est non moins nécessaire.

Nous demandons aussi que les barrières empêchant les produits africains d'atteindre les marchés mondiaux soient éliminées. La solidarité internationale avec l'Afrique nécessite une nouvelle approche pour résoudre les problèmes économiques. Ceci doit être fait afin de résoudre définitivement le problème de la dette extérieure, qui constitue un obstacle au développement économique des pays africains. Le système des Nations Unies doit totalement annuler la dette des pays africains pour établir un système international juste, bénéfique aux générations futures.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durables (A/52/871) offre une approche holistique des problèmes de la paix et du développement. Il propose des recommandations détaillées pour ramener la paix et créer un environnement favorable à une croissance économique soutenue et au développement durable de l'Afrique.

Par ailleurs, le rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/54/133, constitue un rapport d'étape sur la mise en oeuvre de ces recommandations ainsi que sur le

suivi coordonné des initiatives en faveur de l'Afrique par le système des Nations Unies. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour avoir consacré tant d'efforts à militer pour le développement de l'Afrique.

Ces deux derniers jours, nous avons discuté de l'Afrique. Beaucoup a été dit sur les contraintes économiques, sociales et écologiques auxquelles l'Afrique doit faire face, sans parler des conflits en cours dans certaines parties du continent. Permettez-moi d'aborder certaines de ces questions pertinentes.

En effet, comme il est clairement souligné dans le rapport, le développement de l'Afrique dépend en premier lieu des gouvernements africains. C'est la raison pour laquelle les pays africains continuent de créer chez eux les conditions voulues pour susciter un environnement propice à une plus grande prospérité de nos populations. Toutefois, il existe aussi un consensus très clair selon lequel seule une volonté politique soutenue de la communauté internationale dans son ensemble permettra que la paix et le développement durables deviennent une réalité en Afrique. Pour atteindre cet objectif il est indispensable de mettre effectivement en oeuvre les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général.

En fait, le développement en Afrique est entravé par de nombreux facteurs et notamment les conflits dans certaines régions du continent. Si nous nous penchons sur les causes des conflits en Afrique nous serons à même de nous attaquer aux causes des massacres insensés et du gaspillage des ressources humaines dans notre continent. Ce faisant, il est important de tenir compte des facteurs internes et externes qui interviennent dans les conflits africains. Nous voudrions aussi insister sur le rôle des Nations Unies en matière d'assistance pour la consolidation de la paix après les conflits et la reconstruction.

Par ailleurs, on ne saurait trop insister sur la nécessité de renforcer les capacités des pays africains à participer à tous les aspects des opérations de maintien de la paix. L'expérience récente en Sierra Leone devrait permettre à l'ONU de tirer des leçons claires et sans équivoque sur la façon dont le manque de ressources peut entraîner des retards dans l'instauration de la paix et le développement. Les Nations Unies avaient la capacité de mettre un terme aux horreurs qui se sont produites en Sierra Leone. Il ne fallait pour cela que la volonté d'agir et d'agir à temps. Nous devons donc faire en sorte que l'ONU prenne des mesures en temps voulu en République démocratique du Congo pour assurer à ce pays la paix et le développement.

Il faudrait donc accroître et renforcer la coopération entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi que les organisations sous-régionales. Dans ce contexte, les membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont nous sommes, sont reconnaissants pour l'appui apporté au processus de paix en République démocratique du Congo. Nous demandons à la communauté internationale de continuer à fournir son aide en vue d'une mise en oeuvre complète de l'accord de cessez-le-feu en République démocratique du Congo.

La coopération et l'intégration régionales sont des éléments importants du processus qui permettra la relance de l'Afrique. Par conséquent, le processus de mise en place de la Communauté économique africaine tirera parti du renforcement de la coopération régionale. Différentes institutions des Nations Unies apportent leur assistance à cet égard et nous approuvons la recommandation du Secrétaire général sur la nécessité d'examiner les moyens de renforcer le soutien apporté à l'intégration régionale.

Le rapport du Secrétaire général met en lumière le fléchissement de nombreuses économies africaines. Ce phénomène est dû en partie à la baisse des produits de base. C'est pourquoi la communauté internationale devrait aider les pays africains à améliorer l'accès de leurs produits de base aux marchés. Des flux adéquats d'aide publique au développement correspondant à des objectifs concertés ainsi qu'une augmentation de l'investissement étranger direct sont indispensables pour le redressement économique de l'Afrique. En outre, il est important de compléter les efforts des pays africains par le renforcement des capacités et par une assistance technique afin de pouvoir maintenir le rythme de la croissance économique et du développement.

Toutefois, à cet égard, nous attirons l'attention sur l'inquiétude manifestée dans le rapport du Secrétaire général et sur la nécessité de repenser l'assistance technique afin de réduire et de combler le fossé entre les pays africains et les pays industrialisés en accélérant le transfert du savoir, des compétences et des connaissances spécialisées.

Consciente du lien qui existe entre la paix, la démocratie et le développement, la Namibie a demandé aux institutions des Nations Unies concernées leur aide pour renforcer les institutions chargées de l'administration publique et a de fait profité de cette assistance pour renforcer nos institutions gouvernementales. On ne peut nier que la création d'institutions et de réglementations destinées à promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance, la transparence et l'état de droit est indispensable au développement durable où que ce soit. Nous voulons dire par là que

les institutions économiques et financières internationales devraient répondre de façon appropriée aux réformes que les pays africains entreprennent.

Je voudrais à présent brièvement aborder d'autres problèmes de développement. Aujourd'hui, des millions de personnes chez nous continuent de vivre dans la pauvreté. Environ 44 % de la population africaine vit en-dessous du seuil de pauvreté avec un revenu mensuel par personne de 39 dollars. La pauvreté en Afrique est exacerbée par le fardeau de la dette, les conflits civils et l'absence de ressources pour mettre en oeuvre des projets qui permettraient d'éliminer la pauvreté.

En outre, la plus grave menace en Afrique pour le développement durable est la pandémie du VIH/sida. La propagation rapide et disproportionnée de la maladie aux femmes africaines et le grand nombre d'orphelins du sida peuvent avoir de graves répercussions pour notre avenir.

Monsieur le Président, en septembre, dans votre discours de réception vous avez dit :

«nos enfants continuent de mourir de maladies qui ont été depuis longtemps éradiquées dans le monde développé.» (A/54/PV.1, p. 6)

Comme si cela ne suffisait pas, nos enfants sont aujourd'hui la proie du VIH/sida. Il y a quelques jours, nous avons célébré ici aux Nations Unies la journée mondiale du sida. Qui pourra jamais oublier le visage de ce jeune orphelin africain qui n'avait pas besoin de parler de sa douleur car son visage disait tout. Il y a beaucoup de visages comme le sien aujourd'hui en Afrique et si des mesures internationales concertées ne sont pas prises nous allons tout droit à la catastrophe. Ce n'est donc pas une coïncidence si au cours de la sixième conférence régionale sur les femmes et le développement qui s'est tenue à Addis-Abeba, on a mis en évidence la propagation du VIH/sida et parlé des manières de lutter contre cette pandémie. Étant donné les conséquences économiques et sociales catastrophiques du sida, il est crucial que l'on s'attaque rapidement et efficacement à cette pandémie.

En outre, la sixième conférence régionale a établi les grandes lignes des priorités et stratégies pour les cinq prochaines années afin d'accélérer la mise en oeuvre des Programmes d'action de Dakar et de Beijing, en tenant compte de la nécessité d'avoir des politiques nationales relatives à l'égalité des sexes ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation bien conçus pour suivre les progrès réalisés.

Il existe en fait plusieurs initiatives pour l'Afrique, dont le Programme d'action du Caire, le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Ce qu'il faut donc, c'est les coordonner et les harmoniser.

L'année dernière, à sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée sur l'Afrique. Nous espérons que ce groupe de travail s'inspirera du rapport du Secrétaire général, ainsi que des conclusions concertées du Conseil économique et social, adoptées à la session de fond de 1999.

Les causes de conflits en Afrique sont clairement énoncées dans le rapport, de même que les mesures nécessaires à la promotion de la paix et du développement durables. Il ne manque plus que la volonté politique de la communauté internationale pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général — mesures qui bénéficieront aux Africains et à l'humanité tout entière.

Mme Coelho Da Cruz (Angola) (*parle en anglais*) : Il y a un an, l'Assemblée générale examinait le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871). Malgré certains progrès encourageants réalisés grâce à des efforts collectifs visant à régler les conflits de manière pacifique, nombre de ceux-ci — conflit en République démocratique du Congo, différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée, situation actuelle au Burundi, en Somalie et dans mon propre pays — restent une source de préoccupation pour l'Afrique.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien il est important que la communauté internationale et les Nations Unies — et en particulier le Conseil de sécurité — prennent des mesures immédiates pour appuyer les accords de paix parrainés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi que ceux parrainés, en coopération avec l'OUA, par les communautés économiques régionales — notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).

Les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle important à jouer en matière de diplomatie préventive, de renforcement de la confiance, de maîtrise des armements et de règlement pacifique des différends. En ce qui concerne

la diplomatie préventive, il est essentiel d'améliorer les mécanismes diplomatiques existants et les autres cadres institutionnels pour prévenir, gérer et régler pacifiquement les conflits. Il est également important de renforcer les institutions pouvant déployer des efforts de paix afin, d'une part, de créer un ensemble d'instruments permettant de prévenir et de surveiller les conflits et, d'autre part, de gérer les instruments de paix internationaux qui sont particulièrement pertinents dans un contexte régional.

S'agissant du renforcement de la confiance — et quels que soient les objectifs déjà atteints — les réalités et les scénarios des conflits régionaux n'ont pas vraiment changé avec la fin de la guerre froide, compte tenu du fait que les termes communs de l'unité stratégique en Afrique se sont désintégrés avec la fin de la bipolarité militaire au niveau mondial et avec la réapparition d'intérêts géostratégiques.

En ce qui concerne la maîtrise et la limitation des armements, étant donné que les règles de la guerre sont, avec d'autres instruments de souveraineté, une partie intégrante et cruciale de la défense nationale, il est nécessaire que les États africains établissent des restrictions au niveau régional en matière de guerre et d'armements, et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, aucune économie ne peut résister à une expansion illimitée de ses dépenses militaires. Deuxièmement, les progrès technologiques sont un impératif fonctionnel pour la défense. Troisièmement, les équilibres militaires régionaux sont dynamiques, puisque chaque pays connaît des limites naturelles au développement de ses capacités militaires, qui dépendent, à leur tour, de celles des autres pays.

Nous sommes favorables à la tenue d'une conférence internationale sur les armes légères en 2001. Nous devons absolument prendre des mesures pour maîtriser et réduire la production, le transfert et le stockage des armes légères qui provoquent la plupart des décès dans les conflits actuels. La prolifération non maîtrisée de ce type d'armes crée un climat de méfiance et de suspicion et finit par engendrer des guerres, en particulier parmi les pays les plus pauvres au monde.

L'enlèvement des mines antipersonnel nécessite également la participation et l'appui de la communauté internationale. Le Gouvernement angolais s'engagera à poursuivre des efforts en vue de mettre un terme à ce fléau au niveau national, régional et international.

Comme l'ont dit de nombreuses délégations, les problèmes économiques et sociaux figurent parmi les principales causes des conflits. Cependant, il ne faut pas

oublier que le manque de volonté politique de la communauté internationale dans la plupart des situations de ce genre contribue à perpétuer ces crises. Dans le cas de l'Angola, les Accords de paix conclus au Portugal en 1991 — accords qui ont conduit à l'organisation des premières élections multipartites dans notre pays, sous le contrôle des Nations Unies — ont été simplement rejetés par la partie qui a perdu les élections. Il a été prouvé par la suite que la partie perdante n'avait de toute façon aucune intention d'accepter le résultat du scrutin même s'il leur avait été favorable, puisque son but n'était pas la réconciliation mais la revanche; et, après 18 mois de cessez-le-feu, une nouvelle guerre aux proportions catastrophiques attendait le peuple angolais.

Grâce à la médiation des Nations Unies, ainsi qu'à la patience et à la bonne volonté du Représentant spécial du Secrétaire général, feu Alioune Blondin Beye, auquel nous rendons un vibrant hommage, il a été possible, après une année de négociations intensives à Lusaka, de parvenir à un nouvel accord de paix — connu sous l'appellation de Protocole de Lusaka — que l'UNITA n'avait aucune intention de respecter, comme cela a été démontré immédiatement par l'absence de son chef lors de la signature de l'accord.

Au titre du nouvel accord de paix, les Nations Unies se sont engagées dans une opération coûteuse et très complexe de maintien de la paix en Angola, après avoir obtenu des garanties de la volonté politique des deux parties à l'accord de paix, à savoir le Gouvernement angolais et l'UNITA. Mais, en corollaire du manque de volonté politique et du manque de volonté de paix, l'UNITA a trompé tout le monde, en particulier les Nations Unies, qui avaient pour mission de mener à bien le cantonnement, le désarmement et la démobilisation de l'armée de l'UNITA.

L'UNITA s'est livrée à une tricherie politique aux proportions sans précédent. Au lieu de démobiliser, elle a mobilisé de nouvelles troupes. Au lieu de désarmer, elle a renforcé ses capacités militaires en se procurant des armes extrêmement perfectionnées. Au lieu de transférer à l'État les zones qui étaient sous son contrôle, elle a occupé de nouvelles zones de choix dans la «ceinture de diamants» afin d'appuyer l'effort de guerre planifié par Savimbi. Enfin et surtout, l'UNITA s'efforce depuis d'étendre le conflit aux pays voisins de l'Angola, comme la République démocratique du Congo, la République du Congo et la Namibie.

Depuis 1992, le Conseil de sécurité a adopté des résolutions condamnant fermement Savimbi et l'UNITA et s'est employé à renforcer les sanctions imposées contre

l'UNITA. Nous appuyons les efforts faits par le Comité des sanctions créé par la résolution 864 (1993) et nous appelons les gouvernements des États Membres, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales à coopérer avec le Comité et avec les groupes d'experts chargés de la budgétisation de l'application des sanctions.

Toutefois, le Gouvernement angolais considère que la communauté internationale peut et devrait faire davantage pour forcer Savimbi à assumer les conséquences de son comportement criminel et belliqueux, qui est la cause de souffrances indicibles du peuple angolais. En outre, Savimbi est responsable du décès de membres du personnel d'opérations de maintien de la paix et d'organisations d'aide humanitaire; il a également fait abattre un avion des Nations Unies, il s'est moqué de la communauté internationale et est l'instigateur de l'assassinat de centaines de milliers d'Angolais. C'est pourquoi, l'OUA, la SADC et le Mouvement des pays non alignés considèrent Savimbi comme un criminel de guerre.

En République démocratique du Congo, les accords de paix signés en juillet 1999 pourraient échouer en raison de l'absence de réaction immédiate de la communauté internationale. Les factions belligérantes profitent de cette situation pour violer systématiquement l'accord de cessez-le-feu.

Avec l'adoption de la résolution 1279 (1999) du Conseil de sécurité, les conditions sont réunies pour commencer les préparatifs en vue du déploiement d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, qui nous l'espérons devrait avoir lieu sous peu.

Les pays d'Afrique sont plus que jamais conscients de leurs responsabilités, tout en sachant que la majorité de leurs problèmes proviennent des legs et des injustices de leur passé colonial.

Les réfugiés et les personnes déplacées, dont la situation est une conséquence directe du conflit interne, sont en général devenus un fardeau considérable pour les pays voisins. Pour réduire au minimum l'impact de cette situation sur les pays d'accueil, le soutien et la solidarité de la communauté internationale sont essentiels. Par conséquent, nous demandons énergiquement à tous les gouvernements, les organismes de l'ONU et les organisations d'aide humanitaire internationale de s'engager à appuyer ces pays.

Avant de terminer, je voudrais exprimer la préoccupation de l'Angola face à la baisse constante de l'aide publique au développement. Associée au faible niveau des investissements étrangers directs sur le continent, cette

baisse risque de prolonger le sous-développement de l'Afrique. Concernant la dette extérieure, il est nécessaire, comme l'a souligné le Secrétaire général, que les pays donateurs revoient leur politique et intensifient leurs efforts afin de prendre des mesures plus efficaces d'allègement de la dette.

M. Menkerios (Érythrée) (*parle en anglais*) : Ma délégation réitère la très grande satisfaction qui est la sienne face à l'intérêt manifesté par le Secrétaire général pour l'Afrique et à son initiative en la matière, et elle le félicite de son rapport succinct sur les mesures prises et les résultats obtenus dans le domaine de la bonne gouvernance et du développement économique et social de l'Afrique. Nous appuyons en outre, pour l'essentiel, les recommandations relatives à de nouvelles mesures présentées dans le rapport dont nous sommes saisis.

Le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, adopté par l'Assemblée générale en 1991, a fixé des domaines prioritaires pour la reprise et le développement économiques de l'Afrique. Les partenaires de développement de l'Afrique se sont également engagés à appuyer l'Afrique dans tous ses efforts de développement économique et d'établissement de la paix et de la stabilité, qui sont essentielles à un développement durable. Le rapport du Secrétaire général présente bien le bilan de cette coopération jusqu'à présent et recommande d'autres mesures à prendre à l'avenir si l'on veut que cette coopération produise des changements significatifs.

L'Érythrée approuve le contenu et les recommandations de ce rapport. Mon pays voudrait simplement souligner que l'Afrique, malgré les nombreux obstacles auxquels elle doit faire face, hérités du passé et qui n'ont fait que s'exacerber au niveau interne, fait un effort pour résoudre ses problèmes, et qu'il faut reconnaître et rechercher la coopération avec elle non comme un acte de bienfaisance, mais un souci de l'intérêt collectif.

Grâce, essentiellement aux mesures énergiques de réforme économique, politique et sociale et de coopération régionale prises par nombre de pays africains, des résultats positifs ont été obtenus en matière de croissance économique, en particulier au cours de la première moitié des années 1990 jusqu'au milieu de la décennie. Au niveau collectif également, les pays africains ont adopté, au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le Programme d'action du Caire destiné à relancer le développement économique et social de l'Afrique selon une formule similaire à celle de l'ordre du jour des Nations Unies. Ils ont également mis en place le Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits de l'OUA en faveur de

la paix et de la stabilité, essentielles au développement durable. D'ailleurs, par ce Mécanisme et ses organisations régionales, l'Afrique a fait des efforts et pris un bon départ dans la direction d'un règlement pacifique des conflits. S'ils n'ont pas été totalement couronnés de succès, ce n'est pas par manque d'intérêt ou d'initiative, mais faute de capacités suffisantes. C'est pour renforcer ces capacités, à la fois dans les efforts pour la paix et la stabilité, et dans les efforts de développement économique durable, que l'Afrique a besoin d'un partenariat véritable avec ses partenaires de développement, dont les organismes de l'ONU.

La paix et la stabilité sont des conditions nécessaires au développement économique et social, et les récents événements en Afrique ont d'ailleurs pleinement démontré ce fait. Malgré les efforts et les résultats obtenus par l'OUA et les organisations régionales africaines, les conflits en Afrique se sont multipliés pendant la deuxième moitié des années 1990. Il n'est donc pas surprenant que non seulement les souffrances humaines se soient accrues sur tous les plans, mais le rythme du développement économique ait accusé un ralentissement au cours de cette période. Bien que d'autres facteurs externes aient contribué à ce ralentissement, c'est essentiellement l'apparition et l'élargissement des conflits qui ont entravé la capacité intérieure de l'Afrique de se concentrer sur les questions de développement. Comme l'a dit hier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son discours à l'Assemblée sur ce point de l'ordre du jour, l'absence, chez certains des protagonistes, de la volonté politique de résoudre les conflits par des voies pacifiques a conduit à une escalade de l'instabilité qui touche maintenant des zones de plus en plus étendues de notre continent.

Dans le cas du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie, l'OUA — avec l'appui de l'ONU, des organisations régionales comme l'Union européenne, et des pays intéressés, en particulier les États-Unis — a travaillé d'arrache-pied au cours des 19 derniers mois à résoudre pacifiquement les conflits frontaliers. Ce faisant, l'OUA a élaboré et présenté une série de propositions, à savoir, l'Accord-cadre; les modalités de mise en oeuvre; et les dispositions techniques pour la mise en oeuvre de l'Accord-cadre et de ses modalités.

Mon pays, l'Érythrée, a pleinement accepté cette série de propositions, acceptant de faire les compromis nécessaires dans l'intérêt de la paix. Il l'a fait de façon officielle et sans équivoque et il est prêt pour la mise en oeuvre. Je dois malheureusement signaler à l'Assemblée que le Gouvernement éthiopien vient de réitérer catégoriquement son rejet de la série de propositions de paix de l'OUA, et ce, non

sans avoir au préalable assujéti l'application des propositions de paix à des conditions nouvelles et incessantes, et non sans avoir reçu de l'OUA des réponses détaillées à toutes ses demandes de clarification.

Le Premier Ministre éthiopien a déclaré dans une déclaration publique en date du 7 décembre 1999 que son gouvernement refusait la série de propositions et a appelé ses compatriotes à se préparer à la guerre. La déclaration officielle publiée le 8 décembre 1999 par le porte-parole du Gouvernement éthiopien, a réitéré le refus éthiopien des propositions de paix, jugées inacceptables, et a raillé l'ensemble de la communauté internationale, suggérant que :

«Reconnaissant la position de l'Éthiopie, la communauté internationale devrait cesser ses tentatives futiles de faire pression sur le Gouvernement éthiopien pour qu'il signe les dispositions techniques existantes.»

Pour ajouter encore à la netteté du refus émis par le régime éthiopien des mesures de paix proposées par l'OUA, la déclaration conclut de façon catégorique que :

«La voie actuellement empruntée par les médiateurs internationaux n'est pas la voie d'un règlement pacifique du conflit».

Compte tenu du rejet par l'Éthiopie de l'ensemble des mesures de paix de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de sa menace de recourir à la force, l'Érythrée et son peuple n'auront d'autre choix que de rester fermes et de défendre leur souveraineté et leur dignité. Qu'attendons-nous de la communauté internationale, des organismes internationaux qui ont la responsabilité de promouvoir et de défendre la paix et la sécurité internationales? Le Conseil de sécurité a soutenu et entériné la proposition de paix de l'OUA en disant qu'elle est juste et pondérée. Il a toujours déclaré qu'il appuyait fermement les efforts constants de l'OUA de même que ceux de l'envoyé spécial du Secrétaire général et des pays concernés.

Il y a seulement deux jours, en discutant le point à l'ordre du jour relatif à la coopération entre l'OUA et les Nations Unies, la représentante permanente de la Finlande, qui a parlé au nom de l'Union européenne, a également fait mention d'un soutien international plus vaste lorsqu'elle a réitéré que l'Union européenne «appuie fermement l'ensemble des accords de paix de l'OUA» (A/54/PV.72), et a demandé instamment qu'ils soient mis en oeuvre. Le refus de l'Éthiopie de cet ensemble de mesures de paix fait affront à la communauté internationale tout entière quant à sa position et à sa volonté collectives. Si un tel rejet par le

Gouvernement éthiopien et sa persistance sur la voie de la guerre et de l'agression ne sont pas contrés par des mesures internationales concrètes et concertées, la communauté internationale non seulement aura manqué à ses engagements envers l'Afrique en ce qui concerne la paix et le développement, mais elle risque de saper la crédibilité et la capacité des instruments qu'elle a mis elle-même en place pour la paix et la sécurité collective.

Il s'agit d'une épreuve, non seulement pour les peuples de l'Érythrée et de l'Éthiopie, pour notre région immédiate, et l'Afrique dans son ensemble, qui comptent sur les Nations Unies pour aider ceux qui sont du côté de la paix contre ceux qui sont pour la guerre, mais aussi pour défendre les principes et les institutions même des Nations Unies.

Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas manquer des mesures énergiques contre l'Éthiopie, qui a décidé de défier les efforts et la position de l'OUA et de toute la communauté internationale pour le règlement pacifique du conflit, mettant ainsi en danger la paix et la stabilité de toute notre région, de l'Afrique et du monde.

M. Semakula Kiwanuka (Ouganda) (*parle en anglais*): Une fois de plus j'ai le privilège de prendre la parole devant les représentants réunis ici et d'aborder un sujet d'une importance capitale pour l'Afrique, et pour la communauté internationale en général. Je fais référence à la question de la paix, de la sécurité et du développement. Dix-huit mois se sont écoulés depuis que le Secrétaire général a publié, en avril 1998, son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871). Ce rapport a fait date, et il restera une référence pour de nombreuses années à venir. Aujourd'hui, alors que nous en faisons l'examen, quel en est le bilan?

L'Afrique, à l'aube du nouveau millénaire, est toujours confrontée aux défis indissociables de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et du développement économique durable. Commençons par les éléments positifs. Aujourd'hui, il y a une nouvelle génération de réformes politiques, institutionnelles et économiques conçues pour accélérer la croissance économique, promouvoir la gouvernance démocratique et maintenir les efforts pour lutter contre la pauvreté. Je suis heureux de pouvoir dire qu'hier à Nairobi, sous la direction du Président Arap Moi, du Kenya, et grâce aux bons offices du centre Carter, le président Museveni de l'Ouganda et le Président Al-Bashir du Soudan ont signé un accord par lequel ils s'engagent à normaliser les relations entre leurs deux pays.

En juillet dernier, sous la direction du Président Chiluba, de Zambie, l'Accord de paix de Lusaka a été signé par toutes les parties belligérantes dans la République démocratique du Congo. La paix revient dans la Sierra Leone déchirée par la guerre. Les factions et les parties au conflit se sont réconciliées en Guinée-Bissau. En rédigeant cette déclaration hier, j'ai écrit que nous attendions impatiemment le jour où l'Éthiopie et l'Érythrée accepteraient le processus de paix de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Malheureusement, on vient de nous informer qu'une des parties a rejeté les efforts de l'OUA.

Au plan démocratique également, l'Afrique, qui a connu des régimes autoritaires, tant civils que militaires, vit des changements. Les années 1990 ont marqué une transition de l'autoritarisme vers un début de réformes démocratiques. En dépit de toutes les tragédies qui affligent le continent, la région avance, et certains ont même parlé d'une renaissance de l'Afrique, malgré ses premières pas chancelants. L'Ouganda se félicite de l'évolution positive au Nigéria où un régime civil a été rétabli grâce à des élections démocratiques. Au Malawi, au Mozambique, en Namibie et ailleurs, les citoyens élisent désormais leur gouvernement. Le défi qui se pose à l'Afrique consiste à maintenir son programme de démocratie et de bonne gouvernance. Pour atteindre cet objectif, l'Afrique doit s'efforcer de se donner des dirigeants qui ont une vision, qui sont pragmatiques et qui sont engagés à maintenir la paix et à soutenir la réforme économique du continent.

Au plan économique, on a dit que les années 1980 avaient été une décennie perdue. Mais qui peut maintenir cette affirmation à la fin des années 1990? Après toutes les possibilités perdues, les perspectives économiques de l'Afrique se sont améliorées et les horizons se sont éclaircis. Le produit intérieur brut réel pour la région entière augmente de 4 % à 5 % par année. Les revenus augmentent, mais pas aussi rapidement que nous le souhaiterions. Les pays africains connaissent un redressement économique. Au début des années 1990, moins de 20 pays avaient un taux de croissance de 3 %. Mais en 1997, un grand nombre de pays, 40 en fait, ont vu doubler leur taux de croissance. L'inflation est également à la baisse. Les déficits budgétaires ont été réduits au cours des cinq dernières années. Tous ces développements constituent un renversement remarquable d'une situation de déclin constant vers la pauvreté et marquent une tendance vers une croissance positive continue.

Lorsqu'il a pris la parole au Sommet de l'OUA, tenu à Harare en 1997, le Directeur général sortant du Fonds monétaire international (FMI), M. Michel Camdessus, a dit que ces améliorations ne devaient pas donner lieu à l'e-

phorie. Néanmoins, elles sont encourageantes au moment où nous nous tournons vers l'avenir. Elles nous apportent l'optimisme, car elles ne sont pas le fait du hasard, mais de réformes économiques et financières améliorées entreprises par les gouvernements africains. Les résultats ne sont peut être pas uniformes, mais la tendance est claire.

En dépit des tendances positives que nous avons soulignées, l'Afrique fait encore face à de graves défis. Nous savons bien que la signature d'un accord de paix ne signifie pas nécessairement l'instauration de la paix; il s'agit simplement du début d'un processus. Mais ce chemin ne peut être parcouru par l'Afrique seule. L'Afrique a besoin de l'engagement de la communauté internationale en ce qui concerne son avenir, et surtout de l'engagement du Conseil de sécurité. Nous savons également que la simple tenue d'élections n'est pas une panacée qui instaurera la démocratie et la bonne gouvernance. Les droits humains et la primauté du droit doivent être respectés et garantis.

L'expérience montre que les conflits peuvent être empêchés, non seulement par un système d'alerte rapide, mais également par des mesures de prévention précoces. La prévention des conflits est un processus difficile et à long terme mais il offre de meilleures perspectives; il est moins coûteux, non seulement en réduisant les pertes en vies humaines, mais également en termes de destructions d'infrastructures. Il permet d'éviter de grandes tragédies humaines comme celles du Rwanda et limite le nombre de réfugiés et de personnes déplacées, dont l'Afrique compte le plus grand nombre. Pour prévenir les conflits, l'ONU et notamment le Conseil de sécurité doivent accorder à la prévention des conflits une priorité majeure et cela suppose l'utilisation de plus de ressources et la mobilisation de la volonté politique face aux signes d'alerte ainsi qu'une réponse rapide.

Mais il est regrettable de percevoir une absence inacceptable de réaction rapide face aux conflits africains. Là où des milliers de vies auraient pu être sauvées, des milliers sont perdues en raison de ce qu'on pourrait appeler la lenteur de la réaction. Prenons un exemple : le processus de paix de Lusaka. L'Accord de Lusaka a été signé en juillet 1999, mais jusqu'à présent, la réaction du Conseil de sécurité a été très décevante. Face à une grave menace de voir le processus de paix éclater, que voyons-nous? Nous notons des visites répétées d'équipes d'évaluation. Mais ces équipes ne protègent pas la paix.

Ma délégation se félicite de l'approche très ferme adoptée par l'Ambassadeur Holbrooke, des États-Unis, qui visite actuellement l'Afrique. Ce qui est important est de

traduire les paroles en actions, qui garantiront et renforceront ce qui demeure des processus de paix fragiles, non seulement en République démocratique du Congo, mais aussi en Sierra Leone. Cela aiderait à concentrer les énergies de l'Afrique sur la paix et le développement économique.

Je voudrais à présent évoquer la question de la prolifération et du trafic illicite des armes légères et de petit calibre. Ma délégation félicite le Département pour les affaires de désarmement et le Conseil de sécurité pour l'attention accordée à la menace que représente la prolifération des armes de petit calibre. En septembre de cette année, le Conseil a traité de cette question. De même, ma délégation rend hommage aux Gouvernements du Canada et de l'Australie pour leur rôle majeur face dans ce domaine.

Je voudrais évoquer brièvement la menace des armes de petit calibre. En raison surtout du commerce illicite de ces armes, l'Afrique demeure en guerre avec elle-même. Sur les 25 conflits majeurs aujourd'hui dans le monde, 24 ont lieu en Afrique et ils sont alimentés par des petites armes. Outre les pertes humaines, une autre conséquence directe des douzaines de conflits en Afrique est que les rares ressources sont détournées des besoins urgents de développement socioéconomique vers des dépenses militaires. Même si les budgets de défense sont en réduction en de nombreux lieux, l'on estime que l'Afrique dépense près de 800 milliards de dollars en dépenses militaires, selon l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, dont les travaux font autorité.

Un certain nombre de pays africains en guerre dépensent presque 50 % de leur budget pour les équipements militaires. Pour le Secrétaire général, M. Kofi Annan, les petites armes sont la cause de graves tragédies. Disponibles et faciles à utiliser, elles sont les outils de base de la violence dans la plupart des récents conflits dont s'occupent les Nations Unies. Se trouvant entre les mains de forces irrégulières opérant sans respect du droit international et humanitaire, les petites armes et armes de petit calibre ont causé un nombre important de victimes, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Selon lui, elles font fuir des personnes de leur maison, entravent le développement, conduisent à une aggravation de la criminalité et de la violence sociale, et réduisent les perspectives d'investissement.

Je voudrais à présent évoquer l'aspect positif de la question des petites armes. Il est heureux de noter que les gouvernements africains ont commencé à réagir face à ce fléau. En août de cette année, des représentants de la plupart des pays africains se sont rencontrés à Lomé (Togo) pour

un atelier international sur le trafic illicite des armes de petit calibre. Au cours du trente-cinquième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Alger, en juillet dernier, les Chefs d'État ou de gouvernement africains ont recommandé la convocation d'une conférence régionale en 2000 pour traiter de ce problème. La conférence a recommandé des mesures pour régler les problèmes liés à l'emploi et au transfert de ces armes.

En juillet de cette année, le Gouvernement du Libéria a commencé un processus de destruction de toutes les armes de la guerre civile mises hors service. Le Président Taylor et le peuple du Libéria méritent la reconnaissance du monde pour leur sage décision.

Ces faits positifs sont des mesures concrètes vers la consolidation de la paix et nous voudrions voir davantage de mesures similaires dans le reste du continent.

En vue de la consolidation de la paix en Afrique, il est nécessaire d'avoir des partenariats, non seulement pour surmonter les problèmes de conflit, mais également pour renforcer la capacité d'élimination de la pauvreté et de lancement de processus de croissance économique ainsi que pour appuyer l'économie de marché. Nous avons besoin de partenaires pour consolider nos institutions. Ma délégation rend hommage au Groupe des Sept et aux autres partenaires pour leur contribution à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Mais la dette demeure un fardeau écrasant pour de nombreux pays. Nous nous félicitons des discussions sur l'annulation totale de la dette africaine.

S'agissant de la crise militaire, je voudrais souligner le fait que sans une réaction rapide aux conflits, et dans le cas de la prévention et du règlement des conflits, sans une réaction rapide pour consolider la paix, les conflits ayant entravé les efforts africains de croissance et de développement économiques persisteront. Je redis que l'Afrique a besoin de ces réponses tant de la part de l'ONU que de la part de la communauté internationale dans son ensemble. Ces réponses constituent des jalons fondamentaux pour l'établissement d'une paix durable. Nous soulignons l'appel que nous lançons à l'ONU et au Conseil de sécurité pour qu'ils réagissent plus rapidement face aux crises qui surviennent en Afrique.

Enfin, je remercie toutes les délégations d'avoir participé à ce débat. Leur présence ici donne la preuve de leur préoccupation et de leur solidarité envers l'Afrique et des efforts que le continent déploie pour régler ces conflits et pour s'attaquer aux problèmes du développement durable.

M. Apata (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation apprécie cette occasion qui lui est donnée de participer à l'examen du point 46 de l'ordre du jour, intitulé «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique». La paix est la clef du développement. Non seulement les conflits détruisent les infrastructures des États en proie à ces conflits mais ils provoquent également de grands bouleversements. C'est pourquoi il ne peut y avoir de développement dans des situations de crise et de conflit. D'où notre rôle au sein du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le rétablissement de la paix au Libéria était un objectif pour lequel le Nigéria a investi des ressources humaines et matérielles considérables. Notre désir de débarrasser notre sous-région des conflits nous a ensuite amenés à nous engager en Sierra Leone. Nous nous félicitons de voir que les forces de l'ONU se sont à présent associées au Groupe de contrôle pour participer aux efforts de consolidation et de rétablissement de la paix en Sierra Leone.

Nos efforts ne se limitent pas à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Depuis notre accession à l'indépendance, nous avons joué un rôle important pour faciliter le règlement pacifique des conflits dans différentes régions de notre continent. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater qu'à l'heure actuelle, plusieurs États de l'Afrique australe qui étaient auparavant en proie à des situations de conflit, jouent à présent un rôle de premier plan dans les efforts de rétablissement de la paix dans cette partie du continent. Très récemment, une initiative importante a été lancée par sept chefs d'État ou de gouvernement, à la demande du Président Olusegun Obasanjo, en vue d'organiser une réunion de la Commission mixte du Golfe de Guinée à Libreville, Gabon. La Commission s'est fixé comme objectif principal de promouvoir la paix et la stabilité par le biais du développement. Cette initiative souligne clairement la détermination des dirigeants des pays du Golfe de Guinée d'encourager le développement en tant que mécanisme de prévention des conflits.

C'est dans ce contexte que ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social qui figure dans le document A/54/133-E/1999/79. Les nombreuses mesures énoncées dans ce rapport contribueront, si elles sont appliquées avec succès, à faire de ce continent qui est devenu synonyme de conflit, un continent de paix. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que des mesures telles que le renforcement de la bonne gouvernance, le développement social, l'amélioration des échanges commerciaux et l'appui à la coopération et à l'intégration

régionales contribueront à accélérer la transformation de l'Afrique dans le domaine socioéconomique tout en consolidant la paix et la stabilité. Il existe une pléthore d'organisations, y compris au sein du système des Nations Unies, qui sont engagées dans des efforts de consolidation de la paix dans des États tout juste sortis d'un conflit. Nous nous félicitons de ces efforts. L'on a toutefois souvent l'impression que les membres de la communauté des donateurs, y compris les organisations non gouvernementales, se font concurrence; ce qui aboutit à un chevauchement des efforts, des programmes et des projets. Dans le domaine de la gouvernance, par exemple, on constate un chevauchement des activités menées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et divers organismes de donateurs bilatéraux. Il est donc impératif de mettre au point un mécanisme en vue d'éliminer les doubles emplois, compte tenu notamment du déclin des ressources financières.

Il est urgent de s'attaquer de manière plus constructive et plus productive à certains des principaux problèmes auxquels les pays africains sont confrontés, comme le Secrétaire général l'a fait valoir en septembre de l'an dernier lors de sa rencontre avec des représentants du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). D'après le rapport, si des progrès ont été réalisés à ce jour sur les questions du fardeau de la dette extérieure, de l'aide publique au développement, de l'accès aux marchés et de l'investissement étranger direct, il n'en reste pas moins que l'Afrique doit avoir accès aux marchés des pays industrialisés. Tout en félicitant les pays qui ont atteint voire dépassé l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique au développement, nous déplorons le fait que plusieurs pays développés continuent de revenir sur cet objectif. Il ne fait aucun doute que s'ils font preuve de la volonté politique nécessaire, les pays développés n'auront aucun difficulté à atteindre cet objectif.

Les dirigeants africains savent que la responsabilité de promouvoir le développement économique de leurs sociétés leur revient au premier chef. À ce propos, il y a lieu de rappeler que les dirigeants africains ont pour leur part lancé une initiative intitulée : Relance du développement socioéconomique de l'Afrique : Programme d'action du Caire, pour aider l'Afrique à sortir du cercle vicieux de la pauvreté et à transformer ses économies de telle sorte que les pays africains puissent devenir des partenaires égaux au sein du système économique mondial. À cette fin, les dirigeants africains redoublent d'efforts et travaillent d'arrache-pied en vue d'établir rapidement la Communauté économique africaine. L'intégration économique constitue un moyen sûr de prévenir les conflits et de promouvoir le développement

socioéconomique. Des résultats positifs ont déjà été enregistrés au niveau sous-régional, notamment dans les pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Enfin, l'effort de promotion de la paix sur le continent doit être conçu en vue d'atteindre les objectifs politiques et socioéconomiques minimaux ci-après. Il doit aller bien au-delà des situations de conflit actuelles et incorporer d'importants projets économiques de redressement qui encourageront une véritable réconciliation entre les peuples et empêcheront une reprise des conflits. Cet effort devra porter sur la remise en état des infrastructures détruites, en particulier les infrastructures de la santé et de l'éducation, de même que les télécommunications, l'énergie et les transports. Il devra permettre de libérer les pays africains du fardeau écrasant de la dette afin qu'ils puissent financer des projets de développement. Il faut également améliorer la compétitivité des produits africains et encourager la coopération et l'intégration des économies africaines à une économie mondiale mutuellement avantageuse. Enfin, cet effort devra rapidement aider les États africains à démontrer à leurs propres peuples la valeur et l'importance de la paix en termes de bénéfices tangibles; les dividendes de la paix qui sont facilement reconnaissables par tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise lors de la 74e séance plénière de l'Assemblée générale hier, je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr. Panikulam (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Dans sa déclaration à l'Assemblée annuelle des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à Alger, le 12 juillet 1999, le Secrétaire général a présenté une nouvelle analyse de la situation en Afrique. Il a critiqué la persistance de conflits meurtriers et le dangereux trafic d'armes. Il a salué les progrès réalisés par certains pays et s'est prononcé en faveur de la bonne gouvernance et de mesures concertées.

En 1995, le Pape Jean Paul II, qui se considère comme un ami de l'Afrique, a déclaré :

«L'Afrique porte les cicatrices de sa longue histoire d'humiliations. Trop souvent, ce continent n'a retenu l'attention qu'en vertu d'intérêts égoïstes. Aujourd'hui, l'Afrique demande qu'on l'aime et qu'on la respecte pour ce qu'elle est. Elle ne demande pas la pitié, elle demande la solidarité.»

Mais dans son allocution du 11 janvier 1998 devant le corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, le Pape a déclaré :

«Si atteindre le pouvoir par la violence devient la norme, si les considérations ethniques continuent à l'emporter sur tout autre type de préoccupations, si la représentation démocratique est systématiquement laissée de côté, si la corruption et le trafic d'armes continuent de faire rage, alors l'Afrique ne connaîtra jamais la paix ni le développement, et les générations futures jugeront sans aucune indulgence ces pages de l'histoire de l'Afrique.»

Le 24 avril 1998, prenant la parole au Conseil de sécurité, l'Archevêque Jean-Louis Tauran, Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États a présenté cinq priorités du Saint-Siège concernant l'Afrique : le respect de la vie et de la diversité ethnique, l'élimination de la pauvreté, l'arrêt des trafics d'armes, le règlement des conflits et, pour assurer le développement, une action motivée par la solidarité. Ces priorités restent aujourd'hui les mêmes, mais peut-être sont-elles plus urgentes encore.

La délégation du Saint-Siège voudrait à présent insister tout particulièrement sur deux points : les conflits meurtriers et le développement insuffisant de l'Afrique.

Depuis 1970, plus de 30 guerres ont été livrées en Afrique. La quasi totalité des 53 pays d'Afrique ont connu des conflits armés. Chaque conflit a entraîné plus d'un million de morts et a généré plus d'un million de réfugiés et presque le même nombre de personnes déplacées. Plus de 20 millions d'enfants sont morts, victimes des conflits, ou se sont retrouvés sans foyer, handicapés ou orphelins. Des dizaines de milliers d'enfants sont obligés de prendre les armes et de combattre comme des soldats. Il y a des conflits qui durent depuis plus d'un quart de siècle, et en Afrique, le monde a été témoin pendant des années d'atrocités impensables, comme un génocide ou des mutilations. La violence entraîne la haine et la haine entraîne de nouvelles atrocités. C'est là un processus qui se poursuit depuis des années et des décennies, menaçant la sécurité du continent tout entier et entraînant un désintérêt croissant de la communauté internationale. À tel point que les conflits d'Afrique sont devenus des guerres oubliées. Par ailleurs, les initiatives prises par la communauté internationale sont rejetées par les parties au conflit, rendant les efforts concertés inutiles; ou alors des puissances proches ou lointaines agissent en coulisses et empêchent la réussite de telles actions internationales.

Ceci ne constitue que l'un des côtés de la situation. L'autre côté, c'est cette affligeante pauvreté qui a pris un caractère chronique dans certaines parties du continent. Selon le dernier rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, près de 10 millions de personnes en Afrique subsaharienne ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence. Et, comme l'a noté le Secrétaire général, 44 % de tous les Africains et 51 % de ceux vivant au sud du Sahara vivent dans des conditions de pauvreté absolue. Même le niveau de l'aide publique au développement est en baisse.

L'Afrique, qui souffre de cette pauvreté en voie d'aggravation, regorge d'armes, qu'elles soient achetées au marché parallèle ou au marché noir. On estime que l'Afrique de l'Ouest à elle seule contient plus de 8 millions d'armes légères. Les dirigeants des régions riches en diamants les vendent pour acquérir des armes plus sophistiquées. Les pays pauvres, de leur côté, vont jusqu'à hypothéquer les récoltes pour acheter des armes légères. En dépit du fait que le Secrétaire général a recommandé que les États africains limitent à 1,5 % de leur produit national brut leurs achats d'armes et de munitions et qu'ils n'augmentent pas leurs budgets de défense pendant 10 ans, dans de trop nombreux pays, les choses continuent d'aller dans le sens opposé.

Voilà un étrange paradoxe. Des pays pauvres achètent de grandes quantités d'armes pour tuer et des pays riches, en Afrique ou ailleurs, profitent de la soif du pouvoir de quelques uns, condamnant par là même des millions d'autres à la famine la plus absolue. Tant que l'on aura pas efficacement arrêté le flux régulier d'armes vers l'Afrique, les situations de conflit continueront d'orienter les événements dans un sens encore plus dangereux. Ceux qui accumulent des armes aux dépens de millions d'affamés sont tout aussi coupables que ceux qui fournissent ces armes pour obtenir des bénéfices supplémentaires. Ce crime de part et d'autre, ne saurait continuer.

Régler les conflits, telle est toujours la première étape vers la sécurité et le développement en Afrique. Mais des mesures concertées et la volonté politique nécessaire, de la part aussi bien des dirigeants africains que de la communauté internationale, sont absolument nécessaires pour accélérer le développement durable.

La paix a maintenant pour nom développement. C'est encore plus vrai aujourd'hui en Afrique, continent ravagé par les conflits et affligé par la pauvreté. Plutôt que de maudire le passé et de répéter la question «que peut faire le monde pour l'Afrique?», il est temps que les Africains

contemplant le présent et l'avenir et demandent ce que les Africains eux-mêmes peuvent faire pour l'Afrique.

La communauté internationale, quant à elle, doit veiller à ce que l'Afrique conçoive son propre développement économique. L'annulation de la dette extérieure, l'ouverture des marchés sans l'imposition de lourdes conditions, une assistance économique préférentielle et un transfert de technologie et de ressources humaines approprié constituent les mesures dont on a besoin d'urgence. Mais toutes ces initiatives internationales devront respecter la situation particulière de l'Afrique et les besoins de ses différentes régions et populations.

La paix est le fruit de la solidarité et le moment est venu de réaffirmer notre solidarité avec l'Afrique. L'isolement et la marginalisation dont l'Afrique a été victime par le passé doivent cesser et la communauté internationale devra alors lui offrir une aide puissante pour lui permettre de faire le prochain pas délibéré qui la conduira à la paix et la prospérité.

Le Président : (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations au titre du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Nega (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Érythrée dans sa déclaration dans le cadre du point de l'ordre du jour sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, a fait allusion à la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée et, dans un langage ambigu et déformé, a essayé d'induire en erreur l'Assemblée et de l'embrouiller sur plusieurs points.

Je voudrais pour commencer attirer l'attention de l'Assemblée en général et en particulier l'attention de ceux qui sont peut-être victimes de cette campagne de désinformation dont nous venons d'être les témoins, sur le fait que l'Éthiopie, dès le début de cette crise a fait preuve d'engagement et de respect vis-à-vis des efforts déployés par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en acceptant ses propositions de paix et elle continue d'apporter sa participation aux efforts en cours de l'organisation continentale. Le représentant de l'Érythrée a insulté l'intelligence de cet organe en ayant la témérité d'accuser l'Éthiopie de rejeter les efforts de paix de l'OUA, alors que l'on sait bien que

l'Érythrée n'a jamais eu confiance en l'OUA ou en ses efforts, ceci depuis le début de la crise.

Le représentant de l'Érythrée, dans sa déclaration, n'a pas mentionné la cause de la crise entre les deux pays, bien que le point de l'ordre du jour dans le cadre duquel il a pris la parole a trait aux causes des conflits en Afrique. La crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée a pour cause l'agression armée éhontée de l'Érythrée contre l'Éthiopie et l'occupation forcée de notre territoire en mai 1998. Ceci a été établi par l'OUA et par des tiers participant aux efforts de paix et confirmé dans leurs propositions et recommandations demandant à l'Érythrée de se retirer des territoires éthiopiens occupés.

Les autorités érythréennes doivent être jugées non pas sur la base de ce qu'elles disent, mais de ce qu'elles ont fait et de ce qu'elles font actuellement ainsi que sur la base de ce qu'elles sont prêtes à faire. Jusqu'à présent, ce qu'elles ont dit et ce qu'elles font et ont fait suscite notre scepticisme et celui de ceux qui les connaissent bien quant à leur sincérité, surtout lorsqu'elles se posent en disciples de la paix. L'expérience a prouvé au cours des 19 derniers mois — du moins en ce qui concerne le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée — que ce que les autorités érythréennes ont dit et continuent de dire n'a jamais correspondu à leurs actes.

Peu après avoir lancé une agression armée contre l'Éthiopie, les autorités érythréennes ont nié avoir commis un acte d'agression contre l'Éthiopie et elles se sont présentées comme étant pacifiques et victimes d'une agression. Mais en réalité, ce sont elles qui ont commis une agression et ont fait obstacle à toutes les propositions de paix, y compris l'Accord-cadre de l'OUA qu'elles prétendent maintenant appuyer.

Il faut rappeler que le refus par l'Érythrée de mettre en oeuvre l'Accord-cadre de l'OUA et la poursuite de ses actes de provocation ont entraîné un conflit majeur entre les deux pays en février 1999 au cours duquel l'Éthiopie a pu libérer Badme, l'un des territoires occupés par la force par l'Érythrée. Moins de 24 heures après la déroute de ses forces d'occupation de Badme, l'Érythrée a fait savoir au Conseil de sécurité qu'elle acceptait l'Accord-cadre de l'OUA et a soudain été convertie à la proposition de l'OUA. Mais encore une fois, en réalité la conversion de l'Érythrée n'était pas sincère, comme on peut le conclure en lisant la lettre, en date du 27 février 1999, que le Président de ce pays a adressée au Président du Conseil de sécurité, et en constatant les actions ultérieures de l'Érythrée sur le terrain. Il est évident que cette acceptation tardive et peu sincère de l'Accord-cadre de l'OUA par l'Érythrée était calculée pour

son effet au niveau des relations publiques et avait pour but de lui faire gagner du temps pour regrouper son armée vaincue afin de lancer des offensives militaires comme elle l'a fait par la suite en mars, juin, septembre et fin octobre 1999. À présent, les autorités érythréennes prêchent à nouveau la paix et se posent en disciples de la paix comme nous l'avons entendu dans la déclaration du représentant érythréen il y a quelques instants.

Mais encore une fois il faut poser la question: Que font les autorités érythréennes à présent? Se préparent-elles à retirer leurs troupes des territoires éthiopiens comme le leur demande l'Accord-cadre de l'OUA? Ou bien s'occupent-elles à creuser des tranchées et à envoyer de plus en plus de troupes et d'équipement dans ces territoires? Les autorités érythréennes s'occupent à creuser des tranchées.

C'est avec ces antécédents que les autorités érythréennes se présentent en champions de la paix et accusent éhontément l'Éthiopie d'y faire obstruction. Pour ce qui est de l'Éthiopie, notre seul objectif et exigence reste la pleine restauration de la souveraineté du pays sur tous les territoires occupés par la force par l'Érythrée depuis mai 1998. Rien de plus, rien de moins.

Les citations que le représentant de l'Érythrée a faites de l'interview de notre Premier Ministre avec la presse locale sont très sélectives et extrêmement déformées. Encore une fois, elles visent à induire en erreur l'Assemblée ainsi que l'opinion publique internationale.

La position exprimée par notre Premier Ministre relative à la demande formulée par l'Éthiopie concernant le retrait des troupes d'invasion érythréennes et le plein rétablissement du *statu quo ante*, avant l'invasion érythréenne, est une position constante et de longue date. On ne peut considérer cela, comme l'a dit le représentant de l'Érythrée, comme un rejet de l'Accord-cadre de l'OUA ni des modalités de son application.

L'Accord-cadre de l'OUA et les modalités de son application, adoptés par les chefs d'État et de gouvernement africains, exigent que l'Érythrée se retire de tous les territoires éthiopiens. L'Éthiopie a accepté ces deux documents intégralement et sans conditions et souhaite qu'ils soient appliqués strictement et sans modifications.

Toute tentative d'amender ou d'édulcorer — comme le fait continuellement l'Érythrée — les principales dispositions de ces deux documents de l'OUA relatives au retrait de l'Érythrée et au plein rétablissement du *statu quo* existant

avant mai 1998 reviendrait à récompenser l'agression et ne peut, par conséquent, être acceptable pour l'Éthiopie.

C'est dans cet esprit que l'Éthiopie a demandé des explications concernant le document connu sous l'appellation de dispositif technique et elle estime que pour que ce document soit acceptable, il doit être conforme aux deux documents de base, entérinés par l'OUA au niveau des chefs d'État et de gouvernement et pleinement acceptés par l'Éthiopie.

Le Président (*parle en anglais*) : En tant que frère africain, je dois dire à l'Éthiopie et à l'Érythrée que j'ai honte et que je suis déçu.

Un grand nombre de nos amis qui ne viennent pas d'Afrique ont saisi l'occasion offerte par le débat d'aujourd'hui pour réaffirmer, une nouvelle fois, leur solidarité avec l'Afrique et leur appui à ce continent. Ils se sont engagés à continuer d'aider l'Afrique à atteindre le noble but qu'est la paix, elle-même propice au développement.

Beaucoup de travail nous attend. Je demande à tous de faire preuve de modération et de brièveté. Nous n'allons convaincre personne à l'Assemblée générale. Tous ces arguments ont déjà été présentés à de nombreuses reprises, ici et ailleurs. Nous voulons voir la fin — sans plus tarder — de ce conflit entre les deux pays frères et voisins que sont l'Érythrée et l'Éthiopie.

M. Menkerios (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je comprends parfaitement la déception éprouvée par tous face au prolongement extrêmement regrettable de ce conflit, qui pourrait et devrait être réglé par des moyens pacifiques.

Il est de fait que la décision unilatérale du Gouvernement éthiopien de modifier par la force les frontières établies entre nos deux pays au temps de la colonisation est à l'origine même du conflit. L'Érythrée a demandé — et cela a été précisé dans l'Accord-cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) — qu'une enquête indépendante sur les événements ayant conduit au déclenchement du conflit soit réalisée afin de déterminer enfin l'identité de l'agresseur.

L'Éthiopie s'oppose à cette enquête et elle demande que l'Érythrée soit condamnée, sans enquête préalable, comme étant l'agresseur. Cela doit être dû au fait que l'Éthiopie sait parfaitement quels seraient les résultats d'une telle enquête. L'Éthiopie est l'agresseur et est donc responsable du déclenchement et de l'escalade du conflit.

Mais attendons le résultat de l'enquête plutôt que de demander à la communauté internationale de se prononcer. Nous ne nous précipitons pas car nous sommes confiants quant au résultat de cette enquête.

L'ensemble de propositions faites par l'OUA prévoit les mesures suivantes : premièrement, la cessation des hostilités; deuxièmement, le redéploiement des troupes de part et d'autre jusqu'aux positions tenues avant le déclenchement des hostilités, c'est-à-dire avant le 6 mai; troisièmement, la présence d'observateurs et de soldats de la paix internationaux; et quatrièmement, la démarcation de la frontière sur la base de traités établis et du droit international pertinent.

Voilà ce que rejette l'Éthiopie. L'Éthiopie exige que l'Érythrée et les médiateurs reconnaissent des territoires contestés comme étant des territoires souverains éthiopiens avant même la démarcation. Encore une fois, on peut se demander pourquoi. Le Gouvernement éthiopien a-t-il donc peur du résultat de la démarcation juridique?

L'Éthiopie dit que l'Érythrée n'a pas accepté ces mesures mais ce n'est pas vrai : nous les avons acceptées. L'Éthiopie est-elle prête à signer demain et à commencer à mettre en oeuvre ces propositions de paix? Nous sommes prêts à le faire.

Alors, au lieu des tergiversations, il existe un ensemble de propositions qui ont demandé 18 mois de préparation de la part de l'OUA, avec l'appui de l'ONU et de pays concernés. Ces propositions sont disponibles.

Des explications ont été demandées et elles ont été apportées. On nous demande maintenant de signer ces propositions et de les appliquer.

Nous sommes prêts. L'Érythrée est disposée, ici et maintenant, à signer et à commencer à appliquer ces propositions. Qu'en est-il de l'Éthiopie?

Je pense qu'une brève question comme celle-là nous mènerait directement à la solution, plutôt que de longs discours sur la question de savoir qui rejette quoi et qui accepte quoi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Éthiopie, qui souhaite s'exprimer une seconde fois au titre du droit de réponse.

M. Nega (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir reprendre la parole à nouveau mais je me dois de

préciser très clairement certains éléments. Tout d'abord, la cause du conflit ne fait plus aucun doute et a déjà été établie par des tierces parties, indépendantes, y compris l'Organisation de l'unité africaine (OUA) : l'Érythrée a commis un acte d'agression contre l'Éthiopie et la cause de cette crise est cette agression érythréenne.

Dans les conclusions et le rapport qu'il a présentés à l'OUA, le comité ministériel d'établissement des faits de l'OUA — qui a été créé pour rassembler, notamment, des informations sur l'origine de la crise — a rejeté l'affirmation de l'Érythrée que nous venons d'entendre et a indiqué qu'il était d'avis que ce qui s'était produit à Badme entre le 6 et le 12 mai constituait un élément fondamental de la crise, et que Badme et ses environs étaient administrés par l'Éthiopie avant le 12 mai 1998. Ainsi, on sait parfaitement qui est à l'origine de cette crise et qui en assume la responsabilité.

Deuxièmement, l'Éthiopie a accepté les deux documents de base dès le départ, et on voit clairement, une fois encore, que l'Éthiopie n'a pas peur de la démarcation. Les deux documents stipulent explicitement qu'il y aura une démarcation, ce auquel nous sommes attachés.

Mais les deux documents précisent très clairement qu'avant de procéder à cette démarcation, les troupes érythréennes doivent se retirer des territoires éthiopiens qu'elles occupent par la force.

Il est très clair et très compréhensible que l'on ne peut modifier les frontières par la force et que le droit international doit être respecté. C'est l'intention fondamentale et l'essence même de l'Accord-cadre de l'OUA et des modalités auxquelles l'Érythrée a constamment fait objection. L'Érythrée cherche toujours à obtenir un amendement de ces modalités par différents moyens — en utilisant notamment le document qui vient d'être cité — pour pouvoir rester sur le sol éthiopien, en récompense, par conséquent, de son agression non provoquée.

L'Éthiopie est disposée à signer tout accord mais pas avant que l'Érythrée ait, d'abord et avant tout, montré sa ferme intention de se retirer des territoires éthiopiens qu'elle a occupés par la force. C'est là le noeud du problème.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres qu'un projet de résolution sur ce point de l'ordre du jour sera présenté à une date ultérieure.

La séance est levée à 13 h 50.